

BILAN DE CONCERTATION
PROJET DE SAINT MAIXENT
COMMUNES DE BRISSY-HAMEGICOURT

Août 2024



Table des matières

1. PREAMBULE	3
1.1 Wpd onshore France, porteur du projet	3
1.2 Les chiffres clés et le calendrier de la concertation	4
1.3 Synthèse de la concertation	7
2. CONTEXTE	9
2.1 Le processus de concertation volontaire	9
2.2 L'équipe projet	9
2.3 Le projet de Saint-Maixent face aux objectifs liés à la transition écologique et énergétique 10	
2.3.1 La conformité avec les objectifs européens	10
2.3.2 La conformité avec les objectifs nationaux	10
2.3.3 Un projet qui s'inscrit aussi dans des objectifs locaux liés à la transition écologique	11
2.4 Le contexte du projet	11
2.5 Le début du projet	14
3. LES MODALITES DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION	15
3.1 La démarche de concertation	15
3.1.1 La concertation avec les élus locaux.....	15
3.1.1.1 <i>Le comité de suivi éolien avec des élus de la commune de Brissy-Hamégicourt</i>	15
3.1.1.2 <i>Concertation avec les élus des communes limitrophes et la Communauté de Communes du Val d'Oise</i>	18
3.1.2 La concertation avec les acteurs locaux	18
3.1.3 La concertation avec le grand public	20
3.1.4 Les mesures de communication mises en place.....	27
4. ANNEXES	28
4.1 Mesures de communication (site interne du projet, bulletins d'information, classeur citoyen, plaquette...).....	28

1. PREAMBULE

La concertation du projet de Saint-Maixent s'est inscrite avec la volonté de partager avec l'ensemble des habitants du périmètre du projet, les grands objectifs et enjeux liés à la transition écologique, et de recueillir les avis et remarques sur le projet afin de l'ajuster, le cas échéant, avant sa mise en œuvre opérationnelle.

Le présent document est le bilan de la concertation volontaire. Il sera remis au commissaire enquêteur désigné dans le cadre de la procédure d'enquête publique du projet, en amont de cette phase. Il permet de présenter les divers éléments portés à la concertation ainsi que les modalités de communication et d'échanges en direction des habitants et des acteurs publics locaux.

1.1 Wpd onshore France, porteur du projet



Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, la société wpd onshore France est présente en France depuis 20 ans. Elle développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques. Son équipe « éolien terrestre » emploie près de 150 personnes et a développé 37 parcs qui alimentent l'équivalent de 1,5 million de personnes en électricité verte. Elle possède des agences à Lille, Nancy, Lyon, Dijon, Limoges, Nantes, Cholet, et Boulogne-Billancourt, son siège.

wpd est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en étroite collaboration avec les communes, la population, les associations locales, les collectivités et les services de l'Etat.



Engagés pour l'environnement

- Engagés depuis 2002 dans la transition énergétique en France, nous avons à cœur de développer des projets respectueux de l'environnement et des populations locales. Notre approche s'attache à respecter nos valeurs.

Qualité & Fiabilité

- S'appuyant sur la longue expérience du groupe wpd, nous bénéficions d'un solide savoir-faire, en étant également un partenaire 100 % indépendant.

Proximité & dialogue

- Nous construisons, depuis nos agences au cœur des territoires, des parcs renouvelables en plaçant la concertation au cœur de notre démarche. Nous sommes présents tout au long du cycle de vie des parcs, ce qui nous permet de bien intégrer les enjeux locaux de chacun de nos parcs, du début de la prospection au démontage.

Projets sur-mesure & agilité

- A l'écoute de nos partenaires locaux, nous adaptons les projets que nous développons aux spécificités de chacun des territoires et nous faisons en sorte de bâtir des projets sur mesure.

wpd attache une grande importance à l'inclusion des habitants dans le développement des projets éoliens et considère que les choix énergétiques doivent être l'affaire de tous. L'objectif de cette concertation est de co-construire un projet qui répond aux spécificités du territoire et aux attentes des acteurs publics locaux : habitants, élus et associations.

1.2 Les chiffres clés et le calendrier de la concertation

Afin d'inclure les habitants et les riverains du projet de Saint-Maixent, différents temps d'échanges ont été menés pour informer la population et les acteurs publics locaux et apporter des contributions au projet.

Cette concertation s'est déroulée selon 3 étapes : une première phase en direction des élus locaux, une seconde phase pour les acteurs publics locaux dont des structures locales et nationales et une dernière phase active en direction du grand public.

Celle-ci a permis d'utiliser des outils en fonction des différents publics cibles, à différents moments de la journée et de la semaine pour améliorer la représentativité des habitants et développer des contributions et des informations aussi précises que possible.

Calendrier de la concertation et de l'information

Nom de l'action / Interlocuteur	Date	Nature de la rencontre
Equipe Municipal de Brissy-Hamégicourt	<i>Juin 2018</i>	Première prise de contact avec la commune.
Commune de Brissy-Hamégicourt	<i>Juillet 2018</i>	Délibération favorable pour wpd à la suite de l'appel à projet.
Inspecteur ICPE – Unité départementale de l'Aisne	<i>Mai 2019</i>	Présentation du projet de Saint-Maixent.
Communauté de communes du Val d'Oise	<i>Octobre 2019 et août 2020</i>	Présentation du projet et de ses avancées.
Communes limitrophes (Sery-les-Mézières, Alaincourt, Surfontaine, Renansart, Brissay-Choigny, Moÿ-de-l'Aisne)	<i>Mai 2019 et octobre 2020</i>	Réunions d'information sur les avancées du projet aux communes limitrophes.
Comité de suivi éolien n°1	<i>Février 2020</i>	Présentation de l'équipe projet et des premières pistes de réflexion.
Comité de suivi éolien n°2	<i>Juin 2020</i>	Echanges sur les avancées de la rédaction du PLU et de la compatibilité du projet avec le document en cours de rédaction. Présentation des premier inventaires écologiques.
Comité de suivi éolien n°3	<i>Août 2020</i>	Réflexion sur la concertation grand public, engagement de la réflexion sur les mesures d'accompagnement, proposition des points de vues sur les photomontages par les élus du comité de suivi éolien et recueil des volontés sur l'implantation des éoliennes.
Balades de restitution des études	<i>Septembre 2020</i>	Restitution des études lors de deux balades avec des adultes et des enfants, avec le bureau d'étude ENVOL.
Fédération des chasseurs de l'Aisne	<i>Septembre 2020</i>	Visite terrain avec la fédération de chasse et prise des contributions, dans le cadre du partenariat.
Comité de suivi éolien n°4	<i>Octobre 2020</i>	Présentation des variantes retenues et poursuite des échanges sur les modalités de la concertation grand public. Volonté du comité de suivi éolien d'engager une mesure d'accompagnement sur l'enfouissement des réseaux aériens.
Communes limitrophes (Sery-les-Mézières, Alaincourt, Surfontaine, Renansart, Brissay-Choigny, Moÿ-de-l'Aisne)	<i>Octobre 2020</i>	Présentation de l'avancée du projet, des retombées économiques sur le territoire et réponse aux interrogations des élus.

1 ^{ère} visio-conférence avec Voies Navigables de France (VNF)	<i>Novembre 2020</i>	Réunion technique et présentation du projet.
Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)	<i>Novembre 2020</i>	Réunion technique et présentation du projet pour aborder l'enfouissement des lignes.
Comité de suivi éolien n°5	<i>Novembre 2020</i>	Echanges sur les variantes retenues, et étude de la faisabilité de l'enfouissement des lignes.
2 ^{ème} visio-conférence avec Voies Navigables de France (VNF)	<i>Décembre 2020</i>	Réunion technique de retours des demandes et des remarques de VNF, dans le cadre du partenariat.
Comité de suivi éolien n°6	<i>Janvier 2021</i>	Présentation de la variante retenue, choix du nom du projet et validation du bulletin d'information n°1.
Bulletin d'information n°1	<i>Janvier 2021</i>	Information sur le projet, ses avancées et les évènements associés.
Sortie terrain mesure d'accompagnement (Brissy-Hamégicourt, Renansart)	<i>Mars 2021</i>	Validation de la localisation précise des mesures envisagées en sortie de bourg de Brissy-Hamégicourt et Renansart, avec le bureau d'étude.
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise	<i>Février 2021</i>	Réunion technique, présentation du projet et prise des contributions, dans le cadre du partenariat.
Comité de suivi éolien n°7	<i>Avril 2021</i>	Validation des mesures d'accompagnement et échange sur le bulletin d'information n°2.
Bulletin d'information n°2	<i>Avril 2021</i>	Information sur les mesures du projet, la préparation du dossier du projet et les permanences à venir.
Permanences publiques	<i>Mai 2021</i>	Permanences ouvertes aux publics sur rendez-vous.
Remise du Résumé Non Technique (RNT)	<i>Août 2021</i>	Remise en main propre du RNT aux communes limitrophes du projet éolien, 1 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet.
Comité de suivi éolien n°8	<i>Mai 2022</i>	Echanges sur les plannings d'évènement et la stratégie de communication locale 2022-2023.
Commune Renansart	<i>Mai 2022</i>	Réunion sur l'avancement du projet et sur la coordination des mesures avec le parc des Nouvions.
Sortie terrain et prises de vues (Renansart, Mayot)	<i>Juillet 2022</i>	Prise de vues complémentaires pour la réalisation de photomontages, échanges avec les élus autour des mesures.
Evénement « Lever les yeux »	<i>Septembre 2022</i>	Animation en marge de la Journée du patrimoine.
Atelier collectif intergénérationnel	<i>Janvier 2023</i>	Atelier de fabrication de nichoir et d'observation des oiseaux, avec les enfants et les seniors de la commune de Brissy-Hamégicourt, en collaboration avec le CPIE.
Bulletin d'information n°3	<i>Septembre 2023</i>	Information sur l'avancement du projet, et les actualités.
Comité de suivi éolien n°8	<i>Octobre 2023</i>	Echanges sur les plannings d'évènement et la stratégie de communication locale 2023-2024, et point d'avancement dans l'instruction du projet.

Stands d'information et de participation au spectacle « Le Piano du Lac » et à la course l'Orignaquoise	Juillet 2024	Rencontre des habitants lors de la tenue de stands dans le cadre d'animations locales organisées sur le territoire.
---	--------------	---

Les propriétaires et exploitants de la zone d'implantation potentielle engagés en faveur du projet éolien ont été tenus régulièrement informés des avancées du projet. Ils ont été impliqués tout au long du projet éolien de Saint Maixent (sécurisation foncière, conventionnement des mesures en faveur de la biodiversité, validation de l'implantation, etc.) à travers diverses réunions de travail, mais également informés par le biais de courriers d'informations.

Chiffres clés de la concertation

- **6 années de concertation et d'information ;**
- **4 partenariats locaux au bénéfice des habitants ;**
- **420 participants à la concertation ;**
- 8 actions ouvertes aux publics et spécifiques selon les publics cibles ;
- 3 bulletins d'information spécifiques au projet ;
- 7 bulletins municipaux informant sur les avancées du projet ;
- 1 classeur citoyen sous forme de dossier de concertation comprenant l'ensemble des informations, disponible en Mairie de Brissy-Hamégicourt ;
- 1 flyer spécifique à l'enquête publique pour informer sur ses modalités à destination des habitants et riverains du projet ;
- 1 plaquette spécifique à l'enquête publique pour informer sur ses modalités à destination des élus, des associations et des structures locales ;
- 9 réunions du comité de suivi éolien composés d'élus.

1.3 Synthèse de la concertation

L'ensemble des échanges réalisés tout au long du développement du projet ont nourri la réflexion de l'équipe projet. Cette réflexion s'est concrétisée en permettant d'établir un constat consolidé en partant des premières contributions des participants sur le territoire, mais aussi les contraintes qui pesaient sur le développement du projet. Les temps de concertation ont permis d'expliquer les enjeux et les choix durant les 3 phases du projet et selon les publics ciblés, tout en apportant des garanties pour le cadre de vie commun à tous les acteurs publics locaux.

L'équipe projet s'est efforcée de prendre en considération les contributions des acteurs publics locaux, selon leurs diverses sensibilités et domaines de compétences. Pour cela, elle a travaillé avec le syndicat du bassin versant Oise aval Axonaise, la Fédération de chasse de l'Aisne, Voies Navigables de France ou encore l'ensemble des élus des communes limitrophes du projet. Tout cela dans l'objectif de disposer d'un projet collectif, intégré à son environnement et avec un impact positif pour le territoire.

Le projet tient compte de ces enseignements en prenant le parti de l'expertise des participants. La définition du projet s'est organisée en fonction des remarques et avis récoltés, des attentes formulées

ou encore des préoccupations majeures identifiées au fur et à mesure. Au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture, wpd formule les observations suivantes :

- La démarche de lancement de ce projet a cherché à la meilleure acceptation locale possible en se concentrant d'abord sur les élus locaux. Cette démarche a permis de créer une équipe projet à travers le comité de suivi éolien et d'être suffisamment introduit localement.
- Un partage des informations en direction du plus grand nombre d'habitants s'est mis en place et a permis à l'équipe projet d'informer sur l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le développement, d'expliquer les enjeux et les choix qui ont été faits afin d'arriver à l'implantation finale.
- Après 2 années de travail et malgré le contexte sanitaire contraignant, la concertation s'est mise en place afin de développer un projet en toute transparence en invitant l'ensemble des habitants à échanger en direct. Le dispositif a recueilli l'adhésion d'une part non négligeable de la population et a permis, à l'ensemble de ceux qui se sont montrés intéressés, de les faire monter en compétence qu'ils soient élus, habitants et riverains sur ce sujet technique et complexe qu'est l'éolien.
- Un véritable choix a été fait concernant les conditions d'implantation et la sélection d'une variante finale tenant d'implantation décisive. Sans cette concertation, celle-ci n'aurait pas pu se concrétiser. Grâce à des échanges étroits avec les élus notamment, mais également avec les habitants lors des actions ouvertes aux publics, les mesures d'accompagnement sont précises et adaptées selon la réglementation et l'expertise locale. Le comité de suivi éolien et plus largement l'équipe projet de Saint-Maixent continue de se réunir pour la bonne continuité du projet même en phase d'instruction pour affiner certains éléments et informer toujours plus d'habitants.
- Cette concertation permet enfin la continuation du dialogue avec les collectivités locales en rapport avec la transition énergétique, le développement durable, le développement local ou l'amélioration du cadre de vie.

2. CONTEXTE

2.1 Le processus de concertation volontaire

L'équipe projet a eu à cœur de développer un projet respectueux de l'environnement et des populations locales. La proximité et le dialogue sont des valeurs essentielles dans le cadre des actions menées.

La concertation du projet de Saint-Maixent dispose de deux grands temps :

1. **Une concertation volontaire, anticipatrice du projet** avec l'objectif d'arriver à un consensus prenant en compte les intérêts des habitants et riverains, des élus et des acteurs locaux.
2. **Une enquête publique, réglementaire** en tant que procédure d'information et de participation des publics par la formulation d'observations auprès d'un commissaire enquêteur.

L'agence wpd de Boulogne s'est occupée de la réalisation de la concertation volontaire en lien avec les acteurs publics locaux. Elle vise à :

- Informer et communiquer sur le projet ;
- Faire remonter les remarques et les questions des habitants.
- Etablir un diagnostic partagé en rencontrant un certain nombre d'acteurs du territoire ;
- Faire adhérer les habitants au projet éolien, toutes cibles confondues ;
- Concerter et faire participer tous les publics ;
- Recueillir et intégrer les contributions des habitants dans le projet éolien ;
- Enrichir les mesures d'accompagnement par l'expertise d'usage des habitants et des acteurs locaux ;

wpd souhaite dans l'intégralité de ces projets la réalisation d'une concertation volontaire, en amont de l'enquête publique. Cette dernière arrive trop tard dans la conception d'un projet : elle ne permet pas la fabrication collective d'un véritable projet de territoire. wpd a souhaité intégrer la population locale dans le processus de développement.

Dès le début du projet, des initiatives telles que des actions de concertations ont été déployées sans obligation légale stricte, mais dans une volonté claire de transparence et d'inclusion de la population. De plus, des événements spécifiques ont été organisés pour permettre aux habitants de s'exprimer, de s'informer et de participer au projet. Ce choix d'une concertation volontaire répond au souhait d'un développement responsable, en collaboration avec la communauté locale, tout en répondant aux préoccupations et en valorisant les retours des citoyens.

Le processus de la concertation a été suivi par tous les acteurs avec la constitution d'une équipe projet et de rencontres régulières pour la bonne mise en place de la concertation.

2.2 L'équipe projet

L'équipe du projet éolien de Saint-Maixent est composée de professionnels du développement éolien qui jouent chacun un rôle crucial dans la réussite du projet.

- **Les porteurs du projet – wpd onshore France**

Une Responsable Régional Projets Management supervise l'ensemble du projet. Elle est chargée de la planification stratégique, de la coordination des équipes, et de la gestion des parties prenantes, assurant ainsi que chaque étape du projet se déroule en conformité avec les objectifs fixés. **Des chefs de projets et des chargés de projet** gèrent la mise en œuvre opérationnelle. Ceux-ci veillent au respect des délais, à la maîtrise du budget, et assure la communication au sein de l'équipe.

Le responsable des études environnementales joue un rôle clé. Il est présent pour garantir et évaluer les impacts potentiels des éoliennes sur le territoire. Cela inclut la réalisation de toutes les études nécessaires afin de développer des éoliennes selon la démarche éviter-réduire-compenser.

Présent tout au long du projet, **un chargé de concertation et de communication locale** ajoute une expertise sur la participation et l'information des publics. Il est chargé des de la réalisation du processus de concertation et sa bonne communication.

- Les bureaux d'études

Des bureaux d'études, présents pour accompagner le porteur de projet wpd, apportent leur expertise indépendante selon les situations rencontrées : paysage, environnement, patrimoine...

- Le comité de suivi éolien

Le comité de suivi éolien (ou COSUI) représente l'instance décisive de la concertation du projet. Il a permis de disposer de participants réguliers afin de concrétiser un groupe de travail constitué de « personnes ressources » composés du Maire de Brissy-Hamégicourt, des 3 adjoints de la commune et de 2 conseillers municipaux. Les consignes essentielles du comité de suivi éolien ont été la transparence, l'écoute et la productivité sur les sujets du projet.

2.3 Le projet de Saint-Maixent face aux objectifs liés à la transition écologique et énergétique

2.3.1 La conformité avec les objectifs européens

A la suite du protocole de Kyoto, l'Union européenne (UE) s'est engagée à développer la production d'électricité d'origine renouvelable afin de lutter contre les émissions de GES et d'améliorer la sécurité des approvisionnements énergétiques en Europe. La volonté commune des pays de l'UE a abouti en décembre 2008 à l'adoption du « Paquet Climat-Energie ». Cet accord législatif et contraignant dédié au réchauffement climatique et à la sécurisation énergétique a été révisé en 2014 en vue de l'horizon 2030. Ce cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour 2030 comprend trois objectifs principaux :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40%, par rapport aux niveaux de 1990 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à au moins 32% ;
- Améliorer de 32,5% l'efficacité énergétique, c'est-à-dire les économies d'énergie.

Pour appliquer ce dispositif, les états membres doivent alors traduire ces objectifs en droit national. Le projet de Saint-Maixent permet de répondre à ces objectifs européens.

2.3.2 La conformité avec les objectifs nationaux

En France, le Grenelle de l'Environnement vise à adapter les objectifs du Paquet Energie-Climat en les renforçant à l'échelle nationale. En effet, les engagements de la France en matière de production d'énergies renouvelables ont été confirmés, précisés et élargis à cette occasion. En découle en 2010 la loi « Grenelle II » qui prévoit de porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020 et à 32% en 2030. D'autre part, les émissions de GES devront être divisées par 4 d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

La France accentue ces objectifs en adoptant la loi de transition énergétique pour la croissance verte le 17 août 2015. Cette loi permet de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer l'indépendance énergétique de la France en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Les ambitions fixées sont les suivantes :

- Réduction de 40% de l'émission de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Réduction de 30% de la consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012 ;
- Diversification de la production électrique et diminution de la part d'énergie nucléaire de 50% à l'horizon 2050.

Enfin le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe les objectifs de capacité de production d'électricité d'origine éolienne en France métropolitaine continentale à 24 100 MW au 31 décembre 2023, puis 33 200 MW au 31 décembre 2028 pour l'option basse, et 34 700 MW pour l'option haute.

Le projet de Saint-Maixent permet de répondre aux objectifs nationaux et de favoriser la transition écologique et énergétique de la France.

2.3.3 Un projet qui s'inscrit aussi dans des objectifs locaux liés à la transition écologique

Pour contribuer aux objectifs nationaux définis dans la loi pour la transition énergétique, la région Hauts-de-France propose un développement des énergies renouvelables comparable à l'effort national en multipliant par deux la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Il convient de noter qu'à l'horizon 2028, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe un objectif de 39 TWh d'énergies renouvelables. Le projet contribuera directement à cet objectif.

Antérieurement à la mise en place du SRADDET, les enjeux associés au climat, à l'air et l'énergie étaient essentiellement portés par un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Bien qu'il ait été annulé par arrêt de la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016, ses objectifs n'ont pas été censurés et son analyse reste pertinente. Il mentionne ainsi l'objectif de production d'énergie éolienne à l'horizon 2050 en région Picardie à 8 400 MW, soit approximativement trois fois plus qu'en 2020. Le projet éolien de Saint Maixent s'inscrit clairement dans cette dynamique.

2.4 Le contexte du projet

Le projet éolien de Saint Maixent est composé de quatre éoliennes et de deux postes de livraison, localisés sur le territoire de la commune de Brissy-Hamégicourt (à l'est du centre-bourg), dans le département de l'Aisne en région Hauts-de-France. La puissance du parc éolien sera comprise entre 14,4 et 18 MW.

Plusieurs modèles d'éoliennes sont envisagés sur ce projet. Ils correspondent à un gabarit dont les dimensions sont détaillées dans le tableau ci-dessous, et qui englobent plusieurs types d'éoliennes de constructeurs différents. Afin d'être maximisant dans l'évaluation des impacts, le modèle retenu est celui présentant les plus grandes caractéristiques et/ou l'impact majorant.

Caractéristiques du gabarit retenu pour le projet

Caractéristique	Gabarit
Hauteur maximale en bout de pale	200 m
Diamètre du rotor	135 à 150 m
Hauteur maximale au moyeu	132,5 m
Puissance unitaire	3,6 à 4,5 MW

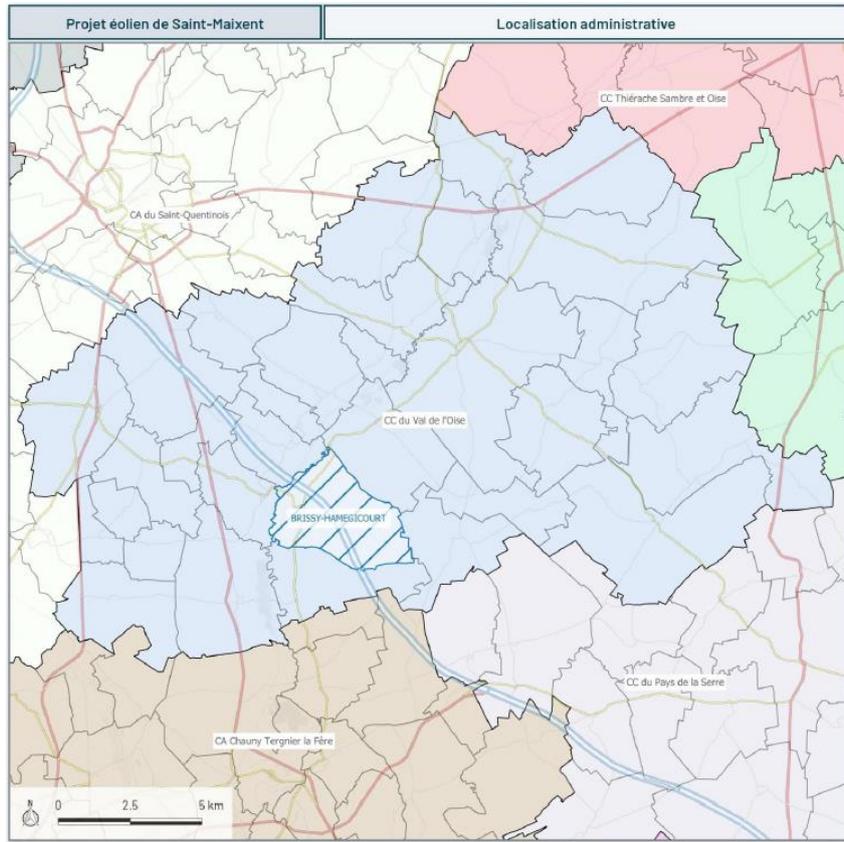
Les coordonnées du centre de chacune des infrastructures sont données dans le tableau suivant.

Eolienne	Lambert-93		WGS84 (DMS)		Altitude au sol (en m NGF)
	X	Y	Longitude	Latitude	
E1	729911	6960867	E 003°24'53,1"	N 49°44'45,8"	108
E2	730202	6960493	E 003°25'7,5"	N 49°44'33,7"	84
E3	730440	6959996	E 003°25'19,2"	N 49°44'17,6"	83
E4	730751	6959542	E 003°25'34,6"	N 49°44'02,8"	97
PDL1	729704	6961335	E 003°24'42,8"	N 49°45'01,0"	108
PDL2	731128	6959989	E 003°25'53,6"	N 49°44'17,2"	93

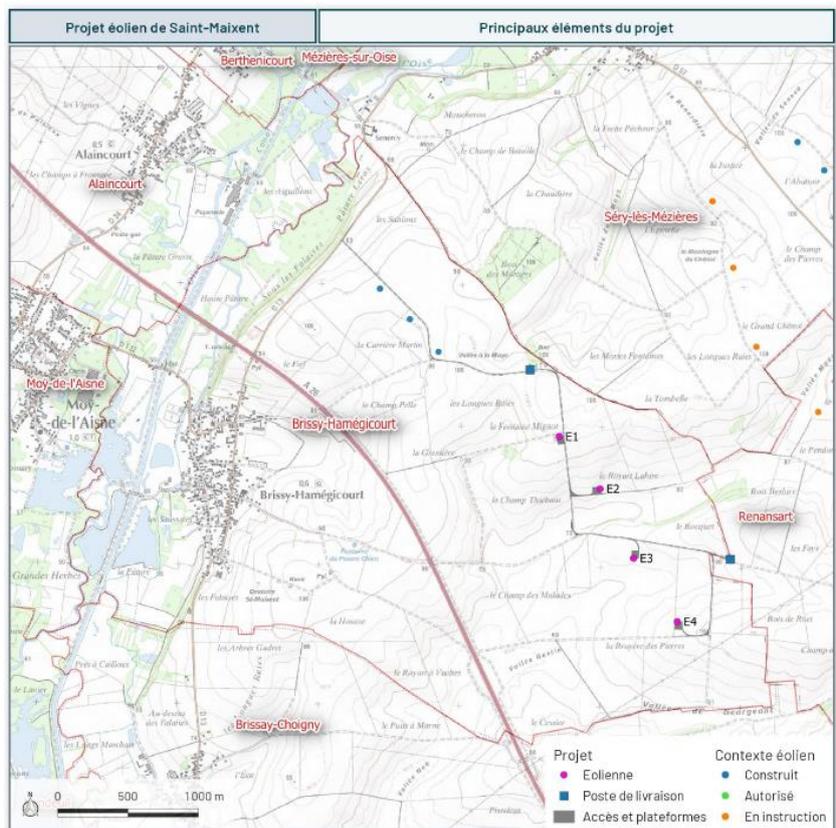
Le projet éolien situé à Brissy-Hamégicourt, dans le département de l'Aisne en région Hauts-de-France, **comprend l'installation de 4 éoliennes**. Avec une puissance totale (maximale) installée de 18 MW, ce parc éolien est capable de produire en moyenne **56 millions de kWh par an, ce qui équivaut à la consommation électrique d'environ 21 000 foyers**.

En plus de fournir une énergie renouvelable, ce projet contribue à la réduction des émissions de CO₂, en **évitant le rejet de 4 144 tonnes de CO₂ par an**, en comparaison avec une centrale à gaz, selon les données du GIEC.

Carte de localisation du projet à l'échelle intercommunale



Carte détaillant les principaux éléments du projet





Photomontage du projet éolien de Saint-Maixent, en continuité avec le parc éolien de Brissy-Hamégicourt (appelé également « parc de Carrière Martin », à gauche)

2.5 Le début du projet

Des analyses précédentes, le choix de développer un parc éolien s'est porté sur la commune de Brissy-Hamégicourt. Proche d'un futur poste de raccordement, le poste de Beautor 2, **la commune dispose d'une vaste zone d'implantation potentielle définie à plus de 500 m des premières habitations**, permettant l'implantation de plusieurs éoliennes dans la continuité d'un parc existant.

La commune se situe également à distance de la basilique de Saint-Quentin et de la butte de Laon, sites patrimoniaux d'importance du département de l'Aisne à prendre en compte dans le cadre du développement d'un projet éolien.

Du point de vue écologique, la zone d'implantation potentielle se situe à distance des principaux enjeux écologiques tels que les sites Natura 2000 (le premier site Natura 2000 est localisé à 8,4 km au sud-ouest) **ou les réservoirs de biodiversité identifiés dans la cadre du SRCE de l'ancienne région Picardie**. La ZIP est également en retrait des ZNIEFF puisque la plus proche, représentée par la vallée de l'Oise, se situe à plus de 500 m au nord. Il convient également de noter que trois éoliennes en fonctionnement du parc éolien de la Carrière Martin sont déjà présentes entre la ZIP et la ZNIEFF.

Investie dans la transition énergétique, la commune de Brissy-Hamégicourt possède déjà un parc éolien sur son territoire, inauguré en 2008 et exploité par la société EDF EN.

C'est ainsi que 10 ans après la construction du parc de Carrière Martin sur la commune de Brissy-Hamégicourt et une bonne acceptabilité par les riverains, le conseil municipal décide d'accepter un nouveau projet éolien sur son territoire dans la continuité des trois éoliennes existantes.

Après de premières discussions en juin 2018, la commune organise une mise en concurrence avec d'autres développeurs éoliens. A l'issue de cet appel à projets, le conseil municipal de Brissy-Hamégicourt choisit de s'engager avec wpd en délibérant favorablement.

La zone d'implantation potentielle a alors été définie en concertation avec les élus municipaux. Il résulte de ces échanges que la ZIP se localise de l'autre côté de l'autoroute vis-à-vis des habitations du bourg et à une distance supérieure à 1 000 m des premières habitations.

3. LES MODALITES DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

3.1 La démarche de concertation

La démarche de concertation mise en place pour le projet éolien est une double approche avec un groupe de travail référent (le comité de suivi éolien) et d'aller-vers, visant à impliquer les habitants et à les sensibiliser à la transition énergétique. Plutôt que d'attendre que certains se manifestent, l'équipe projet a pris l'initiative de créer des moments de rencontre et d'échange sur le terrain. Ces actions ont permis de dialoguer concrètement avec des publics particuliers, en dehors du cadre traditionnel de la concertation, de les informer et de les faire participer activement.

Cartographie d'acteurs du projet éolien de Saint-Maixent



Cette démarche a favorisé non seulement la participation citoyenne mais aussi la sensibilisation du public aux enjeux de la transition écologique et énergétique. En parallèle, cette démarche a suivi l'idée d'un projet sur mesure : chaque territoire a ses propres spécificités et contraintes, et l'équipe projet a adapté ses actions pour répondre au mieux aux besoins locaux. Que ce soit par le choix des activités proposées ou par la manière dont les réunions du comité de suivi éolien ont été menées, tout a été fait pour bâtir un projet qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

3.1.1 La concertation avec les élus locaux

3.1.1.1 *Le comité de suivi éolien avec des élus de la commune de Brissy-Hamégicourt*

Un comité de suivi éolien intégrant sept membres de l'équipe communale (le Maire de Brissy-Hamégicourt, les 3 adjoints de la commune et 2 conseillers municipaux) a été constitué afin de suivre les différentes phases du projet éolien de Saint-Maixent. Il répond à un besoin d'information, de suivi et de pédagogie du projet auprès des acteurs publics locaux. En plaçant au cœur de la démarche 7 élus,

un cadre propice aux échanges s'est créé. Le comité de suivi éolien a eu plusieurs rôles et a touché toutes les thématiques :

- Décider de la forme de la concertation ;
- Définir les modalités d'information et de communication en direction des publics ;
- Etudier et valider l'ensemble des études techniques du projet avec les intervenants wpd ;
- Définir et valider les règles et formes de l'implantation du projet ;
- Coconstruire et localiser les mesures d'accompagnement du territoire.

A ce jour, le comité de suivi éolien s'est réuni à neuf reprises tout au long du projet.

- Comité de suivi éolien n°1 : 6 février 2020.
 - **Il a permis de présenter l'équipe aux membres du comité de suivi éolien et les premiers éléments du contexte environnemental de la zone d'implantation potentielle.** Ce comité a été l'occasion de présenter des axes de travail pour l'implantation accompagnés de quelques photomontages. Le comité a également été sollicité, dans le cadre de l'étude acoustique, afin **d'identifier des habitants souhaitant installer un micro d'enregistrement.**
- Comité de suivi n°2 : 23 juin 2020.
 - **Le comité de suivi éolien a reçu la présentation des premiers résultats des inventaires écologiques.** Une présentation des enjeux paysagers du territoire a également été partagée avec les membres du comité éolien. **La réflexion sur les mesures d'accompagnement a été initiée** en présentant des mesures d'accompagnement réalisées sur d'autres projets de wpd. Enfin, des discussions sur le futur PLU en cours de rédaction ont eu lieu tout du long afin de s'assurer que **le futur règlement permettra l'exploitation d'un parc éolien sur la zone d'implantation potentielle.**
- Comité de suivi éolien n°3 : 28 août 2020.
 - **Le troisième comité de suivi éolien a fait le point sur l'avancement du projet, les mesures d'accompagnement et notamment les mesures écologiques.** Le partenariat envisagé avec la fédération des chasseurs de l'Aisne portant sur la création de bandes tampons de prairies en faveur du Rôle des Genêts ou la plantation de haies a été présenté. Des mesures paysagères ont été également évoquées comme la mise en place d'une pancarte sur les énergies sur le territoire communal, un aménagement urbain avec un coin d'eau, la plantation de haies ou encore la mise en valeur du Belvédère de la Ligne d'Hindenburg. Les points de vue pour les photomontages identifiés par le bureau d'étude paysager ont été présentés aux membres du comité éolien afin de recueillir leur avis sur la pertinence de ces points. **À la suite de cela quelques points de prises de vues ont été ajoutés. Les souhaits et volontés du comité éolien pour l'implantation des éoliennes ont été exprimés.** Celui-ci souhaitant, dans la mesure du possible, une éolienne sur une parcelle communale et limiter la création de nouveaux chemins. Enfin, la réunion avec le comité s'est terminée sur les modalités d'organisation de la balade de restitution des études écologiques à destination des habitants et des écoliers de la commune.
- Comité de suivi éolien n°4 : 9 octobre 2020.
 - **wpd y a présenté les deux variantes envisagées pour le projet éolien, accompagnées des avis, préconisations et recommandations des bureaux d'études écologique et paysager.** Les discussions ont également porté sur l'optimisation des variantes en limitant la création des chemins pour l'accès aux éoliennes. La réflexion des mesures d'accompagnement s'est poursuivie en s'orientant sur l'enfouissement des réseaux

aériens d'une rue de la commune. Ce comité éolien s'est terminé par des échanges sur les modalités d'information au grand public du projet éolien.

- Comité de suivi éolien n°5 : 20 novembre 2020.
 - **À la suite de ce comité de suivi éolien, la variante retenue a été à nouveau retravaillée :** nouvelle optimisation de l'implantation pour réduire encore la création des nouveaux accès, identification d'une nouvelle parcelle communale pour accueillir le poste de livraison, amélioration de la prise en compte des enjeux paysagers par de nouveaux photomontages. Une réunion s'est tenue avec l'Union des Secteurs de l'Energie du Département de l'Aisne concernant la mesure d'enfouissement des réseaux aériens. Les participants validèrent également la mobilisation d'outils pour la communication, à savoir les bulletins d'information.
- Comité de suivi éolien n°6 : 15 janvier 2021.
 - **La variante finale en vue du dépôt du dossier d'autorisation environnementale a été présentée et validée définitivement par le comité.** Le comité de suivi éolien a également validé le contenu du bulletin d'information n° 1 à destination des habitants de la commune de Brissy-Hamégicourt. Enfin, des échanges et de multiples propositions ont eu lieu pour le choix du nom du projet dont la décision finale s'est portée sur « Projet éolien de Saint Maixent ».
- Comité de suivi éolien n°7 : 02 avril 2021.
 - **Il s'est consacré à la validation des mesures d'accompagnement écologiques et surtout paysagères.** Des visuels ont été présentés afin que les membres puissent se faire un aperçu des aménagements prévus en entrées et sorties de bourg. Le comité s'est terminé avec la validation du bulletin d'information n°2, l'organisation de la permanence d'information sur rendez-vous et la mise en place en mairie du classeur citoyen.
- Comité de suivi éolien n°8 : 20 mai 2022.
 - Il s'agit de la première réunion de comité de suivi éolien organisée après le dépôt de la demande d'autorisation pour le projet éolien. A cette occasion, wpd est revenu sur les étapes de l'instruction et a partagé les échéances prévisionnelles. Cette phase peut s'accompagner d'une perte d'intérêt des habitants vis-à-vis du projet, et compte tenu des délais administratifs souvent longs. **Les échanges avec le comité se sont portés sur l'élaboration d'une stratégie de concertation et de communication sur l'année en cours et à venir. A l'issue des discussions, l'organisation de l'évènement « Levez les yeux » et de l'atelier intergénérationnel ont été validés.**
- Comité de suivi éolien n°9 : 27 octobre 2023.
 - Dans la continuité du précédent comité de suivi éolien, la réunion a été consacrée à la définition d'un nouveau planning de concertation et de communication autour du projet éolien, et wpd a apporté ses éclaircissements quant à la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. **Les réflexions se sont portées sur l'organisation ou la présence à différents évènements, dont le concert de Piano du Lac.**

Ce comité de suivi éolien permettra de faire un retour en direction des habitants et des riverains concernant le dépôt du dossier, la suite de la procédure réglementaire et la poursuite de la montée en compétence de ces derniers sur la question de l'éolien.

3.1.1.2 Concertation avec les élus des communes limitrophes et la Communauté de Communes du Val d'Oise

Les communes limitrophes (Renansart, Brissay-Choigny, Surfontaine, Moÿ-de-l'Aisne, Sery-Les-Mézières, Alaincourt) disposèrent d'une intégration rapide dans le projet. Dans le cadre de la stratégie de concertation et de communication, la transparence permet de garantir l'accès des informations aux élus locaux. La Communauté de communes du Val d'Oise, par ses compétences et ses connaissances des acteurs publics locaux, a également été identifié très tôt comme un acteur particulier.

Deux réunions de présentation de l'avancement du projet ont eu lieu le 03/10/2019 et le 28/08/2020 avec le Président de la Communauté de communes du Val d'Oise et l' élu en charge de l'aménagement de l'espace communautaire, du développement économique, de la politique du logement et du cadre de vie. Une réflexion globale de l'éolien et des retombées économiques possibles à l'échelle du territoire de la Communauté de communes et de ses habitants a été menée avec des pistes comme une action sur la précarité énergétique et des mesures environnementales en faveur de la trame verte.

wpd s'est également penché sur la question des élus locaux et les a convié à deux réunions d'information en mairie de Brissy-Hamégicourt le 16/05/2019 et le 02/10/2020. Ces réunions ont eu pour but de présenter le projet éolien, ses avancées et ses retombées pour le territoire. Lors de la deuxième réunion, Mme Marie-Laurence Maître, suppléante du député Julien Dive, a relevé la part des recettes fiscales des parcs éoliens reversée à la communauté de communes et a apprécié la démarche d'informer les communes limitrophes au projet. La présentation de cette réunion a été envoyée aux communes absentes.

Zoom sur la commune de Renansart

Compte tenu de sa situation sur le plateau, la commune de Renansart aura des vues sur le futur parc éolien, qui ont été confirmées par les photomontages. Afin de réduire cet impact, wpd accompagnée du bureau d'étude paysager, a mené un travail d'analyse des impacts et de propositions de mesures. Ce travail s'est effectué en concertation avec Madame la Maire de la commune et son adjoint dans le cadre d'une sortie sur le terrain qui s'est tenue le 02/03/2021.

Les mesures incluent la plantation d'une haie de peupliers, un embellissement en sortie de Renansart, à proximité de la RD 69 offrant des vues en direction du projet et la plantation d'arbres sur la place du bourg.

Une réunion et une sortie terrain se sont organisées les 20/05 et 28/07/2022 afin d'échanger sur la coordination des mesures d'accompagnement avec le parc des Nouvions.

3.1.2 La concertation avec les acteurs locaux

Le parc éolien de Saint-Maixent a la particularité de concentrer une multitude d'acteurs différents en raison de sa localisation particulière, à proximité du canal de la Sambre à l'Oise, de terres agricoles fertiles et d'espaces de chasses. La concertation s'est concentrée sur la captation de cette pluralité d'acteurs locaux afin de bénéficier des expertises locales concernant l'implantation des éoliennes et sur les mesures d'accompagnement.

Zoom sur le dialogue avec Voies Navigables de France (VNF)

Lors des inventaires écologiques, le bureau d'étude a repéré des blockhaus le long du canal de la Sambre à l'Oise qui sont pour certains régulièrement visités par des humains ou tout simplement inaccessibles. Il est apparu que ces bâtiments peuvent être favorables aux chauves-souris s'ils sont bien aménagés afin d'empêcher tout dérangement pour ces mammifères. Ce type d'aménagement a par exemple déjà été réalisé dans l'Avesnois. Ainsi il est apparu intéressant pour favoriser le gîte des chauves-souris de mettre en place cette mesure sur certains blockhaus de la vallée. **Afin de discuter de la possibilité de mise en oeuvre de cette mesure, deux réunions en visioconférence ont été réalisées les 04/11/2020 et 15/12/2020, avec Voies Navigables de France (VNF)** l'organisme en charge de la gestion de ces structures. Ayant participé quelques mois plus tôt à une campagne de distribution de gîtes à chauves-souris à destination de particuliers, il est apparu que cette mesure est en accord avec la vision environnementale de VNF.

Zoom sur le dialogue avec le Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise

Le syndicat de bassin versant de l'Oise aval axonaise a pour mission l'aménagement du bassin versant, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et la protection et la restauration des sites et des systèmes aquatiques et zones humides. La commune de Brissy-Hamégicourt se situe dans le bassin versant de l'Oise et la topographie communale se présente sous la forme d'une pente régulière des plateaux de grandes cultures en direction de la vallée de l'Oise. Le centre du village se situe dans la partie basse de la pente, à proximité de la vallée de l'Oise, en revanche, les nouvelles constructions sont situées sur le bas des pentes.

La présence de cultures intensives sur le plateau ne favorise pas l'infiltration de l'eau dans le sol lors des épisodes pluvieux. Ainsi, les maisons nouvelles peuvent être sujettes à des phénomènes de ruissellements importants ou d'inondations. La commune a fait d'ailleurs l'objet de 4 arrêtés de catastrophes naturelles, liées aux inondations et coulées de boue, depuis 1985.

Le syndicat, dans le cadre de ses missions, porte un projet de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru des Saussaies sur la commune de Brissy-Hamégicourt. Ce bassin versant qui s'étend de part et d'autre de la rue du Calvaire, au sein de cultures intensives, est sujet à des problématiques de déchaussements de voirie, inondations, érosion de terres agricoles fertiles et de pollutions diffuses.

Le syndicat a pour objectif de limiter ces perturbations en réduisant l'érosion des sols, en favorisant l'infiltration et l'épuration des eaux et ainsi améliorer la qualité de l'eau de l'Oise aval.

Une réunion sur le terrain du bassin versant des Saussaies a été organisée le 18 février 2021 avec le syndicat afin qu'il présente les mesures envisagées pour atteindre les objectifs de limitation de l'érosion et d'amélioration de la qualité de l'eau à wpd. Dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au projet de Saint Maixent, la société Energie de Saint Maixent s'est engagée à participer à des aménagements d'hydraulique douce consistant en la plantation de haies et la mise en place de fascines.

Zoom sur le dialogue avec la Fédération des chasseurs de l'Aisne

Incontournable dans ces territoires, les fédérations de chasse sont des interlocuteurs avec une connaissance fine du territoire. Dans le cadre de la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité sur le territoire, wpd a sollicité le GIC de Rozoy-sur-Serre avec lequel elle est en collaboration sur d'autres projets afin de réfléchir ensemble à des mesures écologiques. Le GIC a redirigé wpd vers la Fédération des chasseurs de l'Aisne plus à même de proposer des mesures environnementales sur ce territoire. Ainsi, des propositions de mesures ont été élaborées par la fédération en partenariat avec wpd. Les mesures retenues s'inscrivent dans toute la durée d'exploitation du parc éolien et feront l'objet

de suivis environnementaux. **Une visite sur le terrain a été organisée le 02/09/2020 pour présenter le projet. Elle a abouti à la signature d'une convention pour la réalisation de mesures pour la plus-value écologique du projet sur le territoire et jusqu'à 20 km autour du projet.**

Zoom sur le dialogue avec l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne

La commune de Brissy-Hamégicourt a pour objectif d'enfouir toutes les lignes aériennes de son territoire. Après réflexion, wpd a proposé dans le cadre des mesures d'accompagnement, de participer en partie à ce projet. **Après plusieurs comités éoliens et une réunion technique avec l'Union des Syndicats d'Energie du département de l'Aisne (USEDA) qui s'est tenue le 20/11/2020, la mesure d'enfouissement a été définie** sur une portion de 600 mètres le long de la rue Sainte-Benoîte à Brissy-Hamégicourt.

Zoom sur les liens avec les services locaux de l'Etat

wpd a souhaité rencontrer très en amont les services de l'Etat afin de leur faire part de la volonté de développer un projet éolien sur la commune de Brissy-Hamégicourt. **Une rencontre s'est tenue le 27 mai 2019 avec l'inspecteur ICPE de l'unité départementale de l'Aisne.** En est ressorti de cette rencontre qu'une attention particulière devait être apportée aux phénomènes d'occupation visuelle dans ce secteur, thématique qui a été traitée dans le volet paysager du projet éolien de Saint Maixent.

3.1.3 La concertation avec le grand public

La réalisation d'un projet éolien est complexe et nécessite une concertation plurielle avec ses publics cibles, ses outils, ses thématiques... L'équipe projet a cherché à atteindre cet idéal en concrétisant les actions de concertation par des temps ouverts à tous les publics. En effet, les riverains sont ceux qui vivent au plus près des installations et doivent disposer d'une attention particulière.

- **Le 17 septembre 2020, deux balades pour la restitution des études écologiques ont été organisées** avec pour but d'expliquer à la population les résultats des études environnementales récemment réalisées sur le territoire.

Les deux balades se sont cadrées sur des publics cibles particuliers : d'abord **une balade spécifique destinées aux enfants** vers le pont de Lormont **avec la présence de 45 élèves de la maternelle jusqu'au CE2**, divisés en quatre groupes de niveau, deux à 13h30 et deux à 15h. Les enfants, très attentifs, posaient beaucoup de questions, certains même connaissaient déjà quelques espèces phares de leur territoire.



Par la suite une balade spécifique pour les adultes avec 12 participants. De nombreuses questions posées sur le projet ont guidé la balade et les réponses des intervenants durant 1h30 de balade. La balade s'est finie par un pot en extérieur avec des mesures de distanciation adéquates.



Déroulé de l'action

- Introduction aux études environnementales avec la présentation des objectifs des recherches, des méthodologies et outils utilisées ;
- 2 balades guidées à travers des habitats naturels locaux pour observer sur le terrain des espèces et des écosystèmes, avec des explications sur leur importance et leur état de protection ;
- Sur la base d'un questionnaire et de fiches pédagogiques remises à chaque adultes et enfants, échanges entre les écologues et les participants sur les résultats des études, les enjeux environnementaux identifiés, et les actions possibles pour améliorer la gestion des espaces naturels ;
- Activités de sensibilisation avec les participants aux enjeux de conservation et à les encourager à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Objectifs de l'action

- Présenter les données collectées sur la biodiversité, les habitats naturels, et les impacts environnementaux ;
- Sensibiliser les participants à la biodiversité locale, aux menaces pesant sur les écosystèmes, et aux actions nécessaires pour préserver l'environnement ;
- Faire le lien entre les résultats scientifiques des études du projet éolien et leur pertinence sur l'étude de l'environnement local.

Participants

Cet événement a rassemblé 57 participants avec une belle diversité d'habitants ainsi que des élus accompagnateurs de la démarche.

Intervenants

- L'équipe projet wpd ainsi que les experts des bureaux d'études paysager (AMURE) et environnementaux (ENVOL) étaient présent pour apporter leurs explications et animer la balade.

Suite de l'action

Des exemplaires du questionnaire et des fiches pédagogiques sont mises à disposition en mairie afin de permettre aux habitants de pouvoir faire ou refaire la balade.

- En raison de la covid-19, une pause a été nécessaire suite aux confinement successifs. Durant la réouverture du pays et des actions grand public, **l'équipe projet a programmé des permanences publiques sur rendez-vous les vendredi 28 et samedi 29 mai 2021.**

Déroulé de l'action

Les permanences publiques sont voulues comme un véritable temps d'échange avec les habitants et les riverains. Le format est multiple et se veut pédagogique. L'exposition propose un premier espace informatif sur l'éolien. Le question / réponse permet de comprendre le projet éolien et ses contraintes sur le territoire.

Objectifs de l'action

- Informer les habitants du projet éolien existant sur le territoire de la commune ;
- Expliquer la démarche d'un projet éolien, ses étapes et ses enjeux ;
- Recueillir les contributions, usages et besoins des habitants et des riverains concernant le territoire.

Participants

En raison des contraintes liées aux restrictions sanitaires en période de pandémie, seuls 2 participants se sont déplacés avec leurs inscriptions. Deux rendez-vous ont été pris le vendredi, les sujets abordés portaient sur l'implantation et sur des questions génériques à l'éolien (démantèlement, infrasons, etc.).

Intervenants

- Le chef de projet ainsi que la responsable régionale chez wpd ont animé ces permanences.
- **Le 16 septembre 2022 a eu lieu un événement "Lever les yeux" en marge des Journées européennes du patrimoine.**

Déroulé de l'action

L'action s'est centrée sur l'exploration historique et culturelle des villages de Brissy et Hamégicourt. Il s'est déroulé à travers plusieurs balades guidées et présentations, mettant en avant l'évolution des villages à travers les siècles, avec une attention particulière portée à leur patrimoine architectural, leurs paysages, et leur histoire militaire. Les participants ont eu l'occasion de découvrir des sites clés, tels que l'église Saint-Maixent de Brissy, la maison en torchis, l'oratoire Saint-Maixent, les moulins, et les éléments de la ligne Hindenburg.

L'événement s'est déroulé en deux temps avec un circuit adulte et enfant.



Objectifs de l'action

- Sensibiliser les participants à l'histoire locale et à l'évolution des villages de Brissy et Hamégicourt ;
- Illustrer l'impact de la Première Guerre mondiale sur la région et l'héritage de la ligne Hindenburg ;
- Promouvoir la compréhension du patrimoine architectural, en particulier l'Art Déco et l'architecture traditionnelle ;
- Mettre en lumière les changements dans le paysage au fil des siècles et leur relation avec les pratiques agricoles, industrielles et énergétiques.

Participants

L'événement a rassemblé des passionnés d'histoire locale, des membres de la communauté, ainsi que des visiteurs intéressés par l'architecture et le patrimoine. En tout, une dizaine d'adultes et une vingtaine d'enfants ont participé à cette action.

Intervenants

Tout au long du circuit, la paysagiste du projet éolien (bureau d'étude AMURE), a apporté ses éclaircissements sur les différents points clés du parcours.

Suite de l'action

Les grandes étapes du circuit ainsi que les explications associées sont disponibles sur l'application Maelis de la commune de Brissy-Hamégicourt.

- **Le 29 novembre 2022 s'est déroulé un atelier collectif intergénérationnel entre les enfants et seniors de la commune.** Le but principal fut d'avoir une animation permettant de rassembler les enfants et les seniors ensemble. Les enfants sont des publics traditionnellement éloignés des projets techniques et des décisions collectives. Cette action permettaient également un aller-vers en leur direction.



Déroulé de l'action

L'animation s'est développée en 3 étapes :

1. Atelier de sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique ;
2. Balade d'observation des espèces locales dont les oiseaux, et mise à disposition d'équipements ;
3. Construction participative de nichoirs et dispositifs d'alimentation pour les oiseaux.

Objectifs de l'action

- Sensibiliser sur la transition écologique et l'intérêt du projet éolien ;
- Observer les espèces locales et comprendre les écosystèmes de la région ;
- Construire des aménagements pour favoriser la biodiversité ;
- Permettre une rencontre intergénérationnelle entre des publics particuliers.

Participants

56 élèves de l'école de maternelle et primaire de Brissy-Hamégicourt ont participé ainsi que 10 membres du club senior du « Cercle de l'amitié ».

Intervenants :

Des membres du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) local ont été présents pour sensibiliser à la transition écologique et construire les nichoirs ainsi que les intervenants wpd afin de raccrocher cet atelier avec le projet éolien et permettre d'aborder les enjeux environnementaux du projet.

Suite de l'action

L'ensemble des fabrications réalisées au cours de l'atelier ont été accrochées dans la cour de récréation de l'école. Les enfants ont ainsi pu voir le résultat de l'action concrètement.

- Le 04 juillet 2024 et le 27 juillet 2024, préalablement à la phase d'enquête publique, l'équipe projet a mis en place deux actions ouvertes aux publics lors de 2 temps conviviaux du territoire.

Déroulé de l'action

Le Piano du Lac est un spectacle itinérant en France traversant le nord et l'ouest du pays afin de délivrer des temps musicaux avec une scénographie inédite et originale. Mobilisatrice des populations locales, l'équipe projet a souhaité installer un stand afin de distribuer de l'information sur le projet avant son dépôt et l'enquête publique.



De plus, la course l'Orignaquoise, célèbre à l'échelle locale, participe à la mobilisation des populations en tant qu'événement sportif avec 3 courses : 10km, 5km et une course jeune. Wpd a animé le seul stand extérieur lors de ces deux temps participatifs.



Objectifs de l'action

- Sensibiliser sur l'intérêt de l'éolien et aborder la transition écologique ;
- Informer sur le projet éolien et mobiliser dans le cadre de l'enquête publique ;

Participants

50 participants ont discuté avec nos intervenants lors du spectacle Piano du Lac ainsi que 60 participants lors du stand l'Orignaquoise.

Intervenants :

Des intervenants wpd, chefs de projet et chargés de projet se sont déplacés afin d'animer les stands.

3.1.4 Les mesures de communication mises en place

L'équipe projet a adopté des mesures de communication afin de faire connaître les temps et les actions de concertation à destination des riverains du projet, des habitants de la commune et des communes limitrophes et également des acteurs publics locaux. Ces mesures de communication, ont pris la forme d'une communication en ligne, dans des bulletins spécifiques à destination des habitants... Les modalités de la communication sont les suivantes :

- **Site internet du projet** : <https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-de-saint-maixent/>
- **Bulletin d'information N°1** : Présentation du projet, information sur le calendrier et information sur la balade de restitution des études écologiques.
- **Bulletin d'information N°2** : Présentation de la zone d'implantation potentielle, des photomontages réalisées et des mesures d'accompagnement du projet.
- **Bulletin d'information N°3** : Présentation de l'implantation finale et restitution de la concertation.

- **1 classeur citoyen** regroupant toutes les informations à disposition sur le projet en tant que dossier des études et de la concertation.
- **1 flyer spécifique à l'enquête publique** pour informer sur ses modalités à destination des habitants et riverains du projet.
- **1 plaquette spécifique à l'enquête publique** pour informer sur ses modalités à destination des élus, des associations et des structures locales.

4. ANNEXES

- 4.1 Mesures de communication (site interne du projet, bulletins d'information, classeur citoyen, plaquette...)

Etapes du projet



2018

Premiers contacts avec la mairie et avis favorable du conseil municipal

Concertation

L'information a été transmise tout au long du projet afin de tenir informé la population de chaque avancée grâce à des bulletins d'informations et des permanences publiques. Un classeur citoyen a également été mis à disposition de mai à juin 2021.

De nombreux événements ont aussi eu lieu :

- Une balade pour la restitution des études écologiques a été organisée le 17 septembre 2020 pour les adultes et les enfants de l'école de Brissy-Hamégicourt.
- En septembre 2022, en marge des Journées européennes du patrimoine, les habitants de tous âges étaient conviés à "lever les yeux" pour découvrir les monuments et l'histoire de leur village, mais aussi aborder le concept de "paysages énergétiques".
- En janvier 2023, les classes de CM1-CM2 de l'école de Brissy-Hamégicourt et les membres de l'association le Cercle de l'Amitié ont œuvré, avec l'appui du CPIE, à la création de nichoirs et de boules de graisses pour aider les oiseaux à passer l'hiver

Enfin, un comité éolien a été formé en 2022 au cours de la phase de développement du projet, et s'est réuni à ce jour 9 fois.

Pour refaire chez vous :

Balade de restitution : Le quiz et les fiches pédagogiques sont mises à disposition en mairie

Foire aux questions

Qui est Saint Maixent ?

Venu du Languedoc, Adjudor fut attiré par la renommée de Saint-Hilaire à Poitiers et entra au monastère homonyme en prenant le nom de Maixent. Il en devint l'abbé à son tour vers 500 et mourut en 515. Au XIe siècle, un sanctuaire est dédié au Saint autour duquel se développe la ville de Saint-Maixent-l'École. Plusieurs communes lui ont rendu hommage comme la commune de Brissy-Hamégicourt avec notamment l'Eglise, la Rue et l'Oratoire Saint Maixent. Selon un mythe, la fontaine située sous l'Oratoire de Saint Maixent à Brissy-Hamégicourt guérissait la fièvre.

C'est ainsi en hommage à ce patrimoine local que le comité de suivi et Energie de Saint Maixent ont choisi ce nom pour le projet.



9- Documents consultables à télécharger

Bulletins d'informations :

20210113 Bulletin information 1

Bulletin information 2

brissy_n3_web

Classeur citoyen :

classeur citoyen A3_doublepage_bat_compressed (1)

Permanence :

Affiche A3



[Accueil](#) > [Projet](#) > [Projet éolien de Saint-Maixent](#)

Projet éolien de Saint-Maixent

Depuis 2018, la société wpd développe avec l'accord des élus de Brissy-Hamégicourt, un projet éolien sur le territoire de la commune en continuité du parc existant. Le dossier est en instruction par les services de l'État depuis son dépôt en septembre 2021.

À la suite d'une première phase d'instruction, les services de l'État ont considéré le dossier recevable pour entamer l'enquête publique du projet. La phase qui débute prochainement pour une durée d'un mois sera l'occasion de donner votre avis sur le projet éolien proposé sur la commune de Brissy-Hamégicourt.

Données de projet

Région : Haut-de-France

Département : Aisne

Communes : Brissy-Hamégicourt

Nombre d'éoliennes : 4

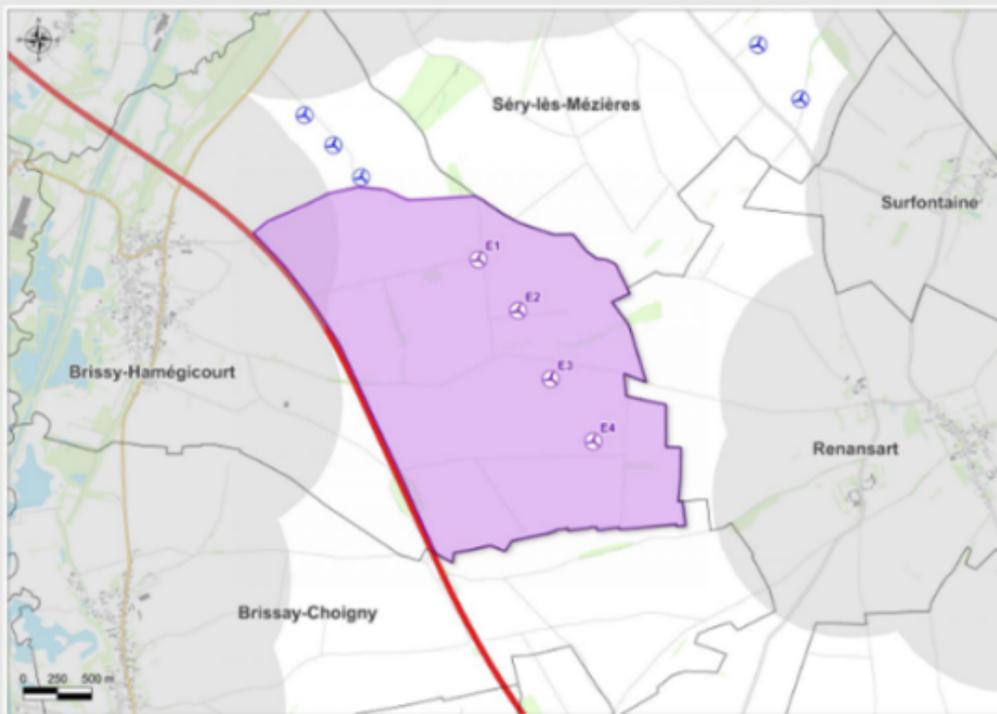
Puissance totale installée : 18 MW

Les chiffres clés du projet

- Région : Haut-de-France
- Département : Aisne
- Communes : Brissy-Hamégicourt
- Nombre d'éoliennes : 4
- Puissance totale installée : 18
- Production électrique moyenne : 56 millions de kWh/an
- Équivalent consommation électrique moyenne : 21 000 foyers
- Rejet de CO2 évité : 4144 tonnes de CO2/an*

*En comparant les émissions indirectes d'une éolienne à 2800 heures équivalentes pleine puissance et les émissions directes d'une centrale à gaz. Source : GIEC

Localisation du projet



L'implantation finale qui a été définie permet de maintenir un éloignement de **plus de 1 000 m aux habitations** (environ 1 900 mètres pour la plus proche), soit **deux fois la distance réglementaire**, tout en évitant les sites environnementaux sensibles localement. Elle bénéficie également du **bon potentiel de vent de la plaine en bordure de l'A26**, et s'inscrit dans la **continuité du parc éolien existant de Carrière Martin**.

La plus-value d'un projet éolien sur votre commune

Un engagement territorial dans la transition énergétique

- Une énergie 100% renouvelable
- Des actions en faveur de la biodiversité
- Un projet éolien citoyen ouvert au financement participatif

Apport de nouvelles ressources aux collectivités

- Possibilité de nouveaux projets en faveur de la population dans la commune
- Pérennité des ressources budgétaires grâce à la fiscalité perçue par les collectivités

La plus-value d'un projet éolien sur votre commune

- Création et maintien d'emplois directs et indirects
- Sollicitation des entreprises locales du développement à l'exploitation du parc



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Boulogne-Billancourt et emploie plus de 130 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

AGENDA

Février

→ Mise en place d'un classeur citoyen pour les habitants et les riverains.

Mars

→ Prochain bulletin d'informations avec l'implantation du projet.

Avril

→ Permanences publiques d'informations en fonction des conditions sanitaires et autorisations d'événements publics.



Pour plus d'information, contactez nous !

wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01 41 31 09 02 ✉ projeteolienbrissy@wpd.fr

www.wpd.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.



JANVIER 2021 Bulletin d'information Projet éolien de Brissy-Hamégicourt



Le mot du maire



Les 3 premières éoliennes, implantées depuis 13 ans déjà, ont été bien acceptées et ont permis à notre village une nette amélioration de sa capacité d'autofinancement. **À l'heure où l'État baisse les dotations aux communes et supprime les taxes locales, les recettes éoliennes sont les bienvenues !** Sans compter les retombées fiscales pour la Communauté de communes et pour le Département, plus importantes encore.

Aussi, lorsqu'en 2018 la société WPD a proposé à notre commune l'implantation de nouvelles éoliennes au-delà de l'autoroute, **notre Conseil municipal a validé par délibération cette proposition.**

Depuis, nous vous avons tenus régulièrement informés de l'avancée du projet par le biais du bulletin municipal et un comité éolien a été créé début 2020. Des balades de restitution des études environnementales ont eu lieu pour les adultes et pour les scolaires le 17 septembre.

Ce bulletin est l'occasion de faire le point sur l'avancée du projet et de vous informer sur la mise en place de permanences publiques d'information dans les prochaines semaines, dès que les conditions sanitaires le permettront, ainsi que **la mise à disposition en mairie d'un cahier citoyen** pour toutes vos remarques et questions.

Nous œuvrons ainsi concrètement à la transition énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique.

Marie-Pierre Abdouli, Maire de Brissy-Hamégicourt



► **Le projet :** une extension dans la continuité du parc existant

Les chiffres clés du projet



4

éoliennes



20 800

foyers alimentés



56 300 MWh

Production électrique du projet



14,4 MW

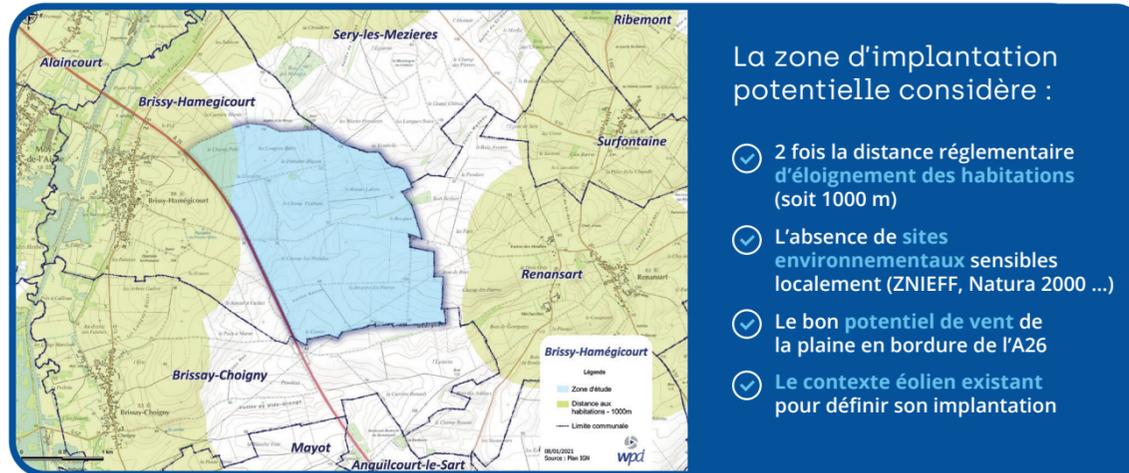
à 18 MW

Puissance du projet

ZONE DU PROJET

Une zone d'études intégrée au terroir local

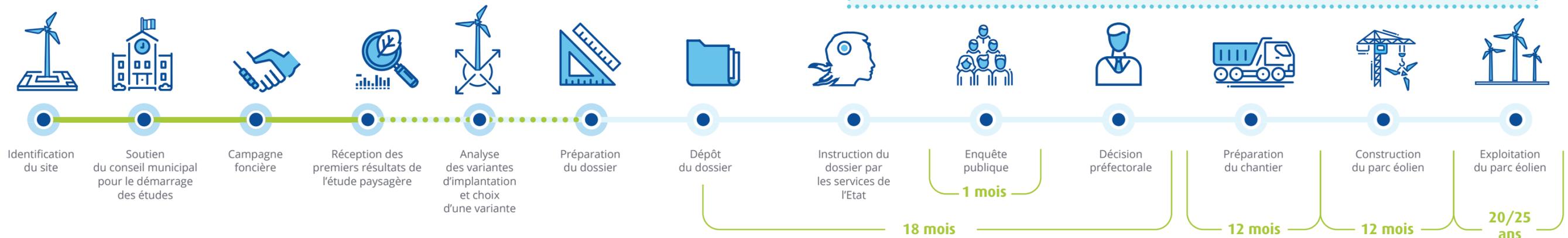
La zone d'implantation potentielle (ZIP) d'un projet est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.



HISTORIQUE DU PROJET



Les étapes du projet



ENVIRONNEMENT

La démarche environnementale et sociale du projet

L'installation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans sa globalité : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines, géologie...

Durant environ 18 mois, des études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants afin d'analyser les interactions et différents enjeux potentiels avec le projet. Ces expertises permettent de définir une implantation en adéquation avec le terroir local.

FOCUS sur l'étude écologique

Le volet écologique nécessite les compétences d'écologues spécialisés dans l'étude et l'évaluation des milieux naturels.

Ils étudient l'avifaune, les chiroptères, la flore, la faune terrestre sur un cycle écologique complet.

Cette étude dure en moyenne une année et permet de définir les sensibilités du site et ainsi d'établir les zones favorables à l'implantation d'éoliennes dans le respect de la biodiversité locale.

Bureau d'étude mandaté : ENVOL
Lancement des études : septembre 2019

RESTITUTION DES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES

Balade pour les habitants de Brissy-Hamégicourt



Une balade pour la restitution des études écologiques a été organisée le 17 septembre 2020 pour les adultes et les enfants de l'école de Brissy-Hamégicourt. Cette sortie ouverte à tous et accompagnée par deux écologues du bureau d'études ENVOL, a été l'occasion d'échanger sur leur métier et de découvrir la richesse faunistique de Brissy-Hamégicourt.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage éolien a été constitué avec wpd en février 2020. Il est constitué de Madame le Maire, les 3 adjoints de la commune et 2 conseillers municipaux.

Ce groupe de travail permet d'assurer un lien entre le projet éolien de Brissy-Hamégicourt et la commune. Les membres ont ainsi une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participent à l'élaboration du projet avec wpd. Le comité de pilotage éolien s'est réuni à ce jour à six reprises.





Edito

Depuis 3 ans, la société wprd développe avec l'accord de vos élus, un projet éolien à Brissy-Hamégicourt en continuité du parc existant.

Parce qu'il est important de vous tenir informés de l'avancement du projet, malgré un contexte sanitaire compliqué, wprd met à disposition de la population locale plusieurs supports d'information :

Tout d'abord ce bulletin d'information décrit le projet retenu et les mesures paysagères et environnementales décidées pour le territoire avec le comité de suivi.

Dans un second temps un classeur citoyen sera mis à votre disposition en mairie pendant 1 mois. N'hésitez pas à y déposer vos questions pour que nous puissions répondre à l'ensemble de vos interrogations.

Nous gardons l'espoir de pouvoir courant mai, si les conditions sanitaires le permettent, venir à votre rencontre lors de permanences d'information au public.

L'équipe projet



► **Le projet :**
une extension
dans la continuité
du parc existant

Les chiffres clés du projet

**4**

éoliennes

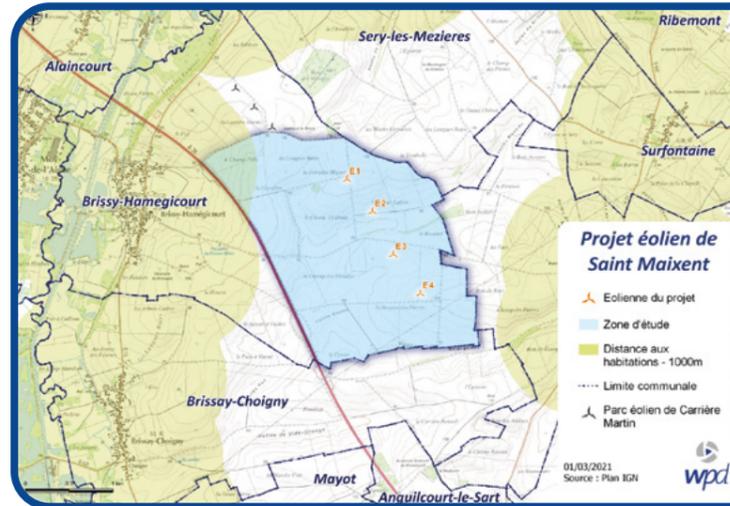
**20 800**

foyers alimentés

**56 300** MWhProduction électrique
du projet**14,4** MWà **18** MWPuissance
du projet

Une implantation en continuité du parc existant

L'implantation retenue respecte les contraintes techniques du site ainsi que les préconisations paysagères et écologiques. Elle a aussi fait l'objet d'un travail collectif au sein du comité de suivi constitué pour le projet, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises.



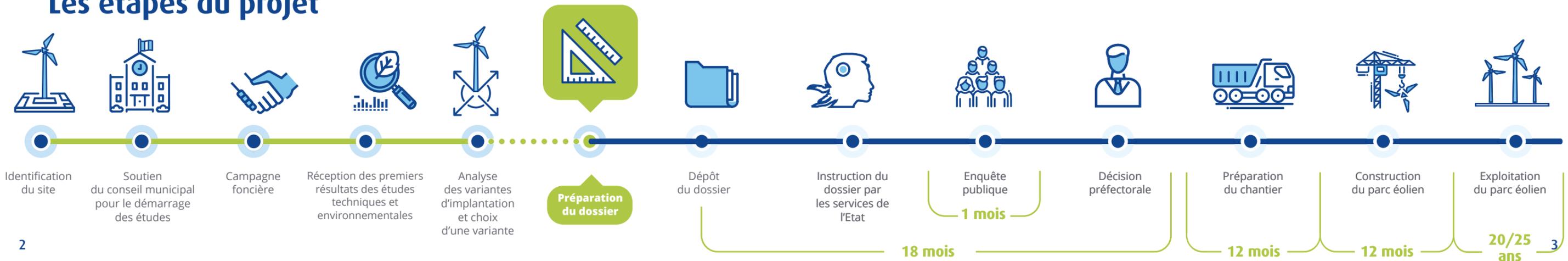
La zone d'implantation potentielle considère :

- ✓ 2 fois la distance réglementaire d'éloignement des habitations (soit 1000 m)
- ✓ L'absence de sites environnementaux sensibles localement (ZNIEFF, Natura 2000 ...)
- ✓ Le bon potentiel de vent de la plaine en bordure de l'A26
- ✓ Dans la continuité du parc éolien existant de Carrière Martin

HISTORIQUE DU PROJET



Les étapes du projet



PHOTOMONTAGE DEPUIS LA SORTIE NORD-OUEST DE RENANSART

Distance à l'éolienne la plus proche :

1,78 km



PHOTOMONTAGE DEPUIS BERTHENICOURT

Distance à l'éolienne la plus proche :

4,26 km

Les photomontages ont été réalisés avec le contexte éolien existant et autorisé. Ici, ils sont représentés sur un angle de vue de 120°.

Méthodologie des photomontages

Pour l'étude paysagère, une quarantaine de photomontages a été réalisée, permettant de rendre compte de l'implantation du parc. Les prises de vues ont été sélectionnées et réalisées par un bureau d'études indépendant.

Ce travail est réalisé lorsque les conditions météorologiques et l'orientation des rayons du soleil assurent des conditions de visibilité maximisantes. Le montage est effectué à l'aide d'un logiciel dédié qui prend en compte la situation topographique locale.

Acoustique

Afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'environnement local et d'intégrer au mieux son projet éolien, wpd a fait le choix d'aller au-delà des exigences réglementaires en réalisant deux campagnes acoustiques : une campagne végétative (été 2019) et une campagne non végétative (hiver 2019).

7 points d'écoute ont été installés autour du projet de façon à obtenir des mesures représentatives de l'ambiance sonore tout autour du site.

Chaque sonomètre installé a enregistré le bruit ambiant sur une durée de 14 jours consécutifs.

Ces campagnes nous permettent de modéliser la contribution sonore des éoliennes, et ainsi d'adapter le fonctionnement du parc.



Exemple de récepteur acoustique.

MESURES DU PROJET

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice de la commune et de ses habitants. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire : aménagement paysager, mesures pour la biodiversité... Elles sont co-construites avec les acteurs locaux. Ainsi, suite aux échanges avec le comité de suivi, il a été décidé de mettre en œuvre un aménagement paysager avec un enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

Enfouissement de lignes Brissy-Hamégicourt



Simulation avant / après de l'enfouissement des réseaux aériens rue Sainte-Benoîte au niveau de l'église. C'est environ 600 mètres de lignes électriques qui seront effacées avec cette mesure.

La fédération de chasse



La Fédération des chasseurs de l'Aisne a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ainsi wpd s'est engagé avec la Fédération de chasse de l'Aisne à mettre en place des mesures en faveur de la faune.

Mesures écologiques : rôle des Genêts



La rôle des genêts est une espèce emblématique des prairies naturelles des plaines alluviales dont la vallée de l'Oise fait partie.

Ce lieu abrite la deuxième plus forte population après les basses vallées angevines. Du fait des évolutions des pratiques agricoles, sa population est en déclin depuis les années 1940. Le Rôle des Genêts a fait l'objet de plusieurs plans nationaux d'action visant à maintenir et accroître la population de cet oiseau sur le territoire national. wpd entend participer à la sauvegarde de cet oiseau en mettant en place des mesures agricoles favorables au maintien de l'espèce dans son milieu : fauche tardive avec préservation de bandes enherbées servant de refuge pour l'oiseau.



Suivi busards et œdicnèmes

Lors des études écologiques menées en 2019 et 2020 afin d'identifier la flore et la faune présentes sur la zone d'implantation des éoliennes, la présence du Busard Saint-Martin et de l'œdicnème criard a été relevée. Ces espèces emblématiques des plaines agricoles de Picardie feront l'objet d'un suivi une fois le parc éolien mis en service afin d'étudier leur comportement, leur reproduction et ainsi augmenter nos connaissances sur ces espèces de le cadre de projets éoliens.



Mesure Gîtes à chauves-souris

Les chauves-souris sont des mammifères qui utilisent deux types de gîtes en fonction de la saison. En hiver, ils vont passer la saison dans des cavités sombres sans courant d'air avec une température et un taux d'humidité constant. En été, les chauves-souris utilisent les fissures, troncs d'arbres, pont, combles ... Vous en avez peut être juste à côté de chez vous sans le savoir !

wpd s'engage dans ce projet à créer des gîtes à chauves souris. Des pistes sur le territoire ont été identifiées au niveau de blockhaus ou encore dans le clocher des églises.

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national. Aujourd'hui, les réaménagements de combles, travaux, coupes d'arbres induisent des pertes de gîtes pour les espèces.



Deux chauve-souris en fer à cheval (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Un soutien financier pour les collectivités locales



À l'heure où les finances des communes deviennent de plus en plus complexes pour les élus, du fait, entre autres, des baisses des dotations de l'Etat, l'arrivée d'un projet éolien sur une commune apporte un second souffle aux budgets communaux. À titre d'exemple, un projet éolien de 4 éoliennes d'une puissance de 16,8 MW génère environ 168 000 € de recettes fiscales, à répartir entre la commune d'implantation, l'intercommunalité (46 % environ), et le conseil départemental. Un budget réinvesti au service des habitants.

Sur 20 ans environ
10 000 €/MW
de retombées économiques potentielles

* Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.



Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On estime que 20% du montant investi dans le projet peut revenir aux entreprises locales parmi lesquelles :

- ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS
- ENTREPRISES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE
- GÉOMÈTRES
- CIMENTERIE
- NOTAIRES
- CARRIÈRES
- HUISSIERS
- HÔTELS ET RESTAURANTS

Le saviez-vous ?

Saint-Maixent donne son nom au futur parc éolien !

Qui est Saint-Maixent ? Venu du Languedoc, Adjutor fut attiré par la renommée de Saint-Hilaire à Poitiers et entra au monastère homonyme en prenant le nom de Maixent.

Il en devint l'abbé à son tour vers 500 et mourut en 515. Au XIe siècle, un sanctuaire est dédié au Saint autour duquel se développe la ville de Saint-Maixent-l'École. Plusieurs communes lui ont rendu hommage comme la commune de Brissy-Hamégicourt avec notamment l'Eglise, la Rue et l'Oratoire Saint-Maixent. Selon un mythe, la fontaine située sous l'Oratoire de Saint-Maixent à Brissy-Hamégicourt guérissait la fièvre.

"C'est en hommage à ce patrimoine local que le comité de suivi a choisi ce nom pour le projet". Mme Abdouli, Maire de Brissy-Hamégicourt



Oratoire de Saint Maixent à Brissy-Hamégicourt. Accès par la rue du Calvaire

Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



À la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site : ainsi c'est bien 100% de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée.

(arrêté du 22 juin 2020).

Paysage : Comment s'intègre un projet éolien dans le paysage ?



Des études paysagères sont réalisées tout au long du projet par un bureau d'étude indépendant pour guider le choix de la localisation. Ces études sont obligatoires.

Elles identifient les lieux remarquables et émettent des recommandations afin de s'assurer de la meilleure intégration possible du parc dans le paysage.

À Brissy-Hamégicourt, tous les éléments paysagers ont été pris en compte pour l'implantation : elle est parallèle à l'autoroute A26 et en continuité du parc éolien existant de Carrière Martin. L'Étude a été menée par le bureau d'étude Amure.

Immobilier : un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?



La valeur d'un bien immobilier dépend de critères objectifs (surface habitable, commerces proches, ...) et subjectifs. Un parc éolien n'a aucun impact sur les critères objectifs. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui varient d'une personne à l'autre.

Selon l'Ademe, les riverains ont tendance à anticiper l'arrivée de nuisances avec la construction d'un parc éolien. Ces craintes s'effacent généralement une fois le parc construit.

Au final, 76% des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020).

Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose des règles très strictes.

À 500 m des habitations (distance minimum obligatoire), le bruit généré par une éolienne est en moyenne de 30 décibels. C'est similaire au niveau sonore d'une chambre à coucher sans activité.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour par rapport à l'ambiance sonore initiale.

À Brissy-Hamégicourt, wpd s'est implanté à une distance minimale de 1000m des habitations. wpd a mené une étude acoustique avec 7 micros et a donc recueilli des connaissances solides de l'environnement acoustique local.

Recyclage : Les éoliennes sont-elles recyclables ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90% de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6% du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets.

Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables.

Production : Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?



Les éoliennes tournent 95% du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent.

Une éolienne démarre quand le vent approche les 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse les 90 km/h.

Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : plus de 10 jours par an.

Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

 **28-29 mai**

→ **Permanences publiques d'informations** en fonction des conditions sanitaires et autorisations d'événements publics.

Dans le cas où les conditions sanitaires ne seraient pas réunies, la permanence se fera sur rdv, avec inscriptions préalables en mairie.

 **10 mai - 11 juin**

Un classeur citoyen sera disponible un mois en mairie de Brissy-Hamégicourt. Vous pourrez vous informer sur :

- notre société
- les détails du projet

*"Dans la partie **"Vous et le projet"**, vous pourrez faire part de vos remarques, questions et vos propositions d'idées pour votre territoire."*



Une adresse mail

Vous pouvez aussi nous écrire à :
projeteoliensaintmaixent@wpd.fr



wpd

Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Lille, Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, CholetBoulogne-Billancourt et emploie plus de 130 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

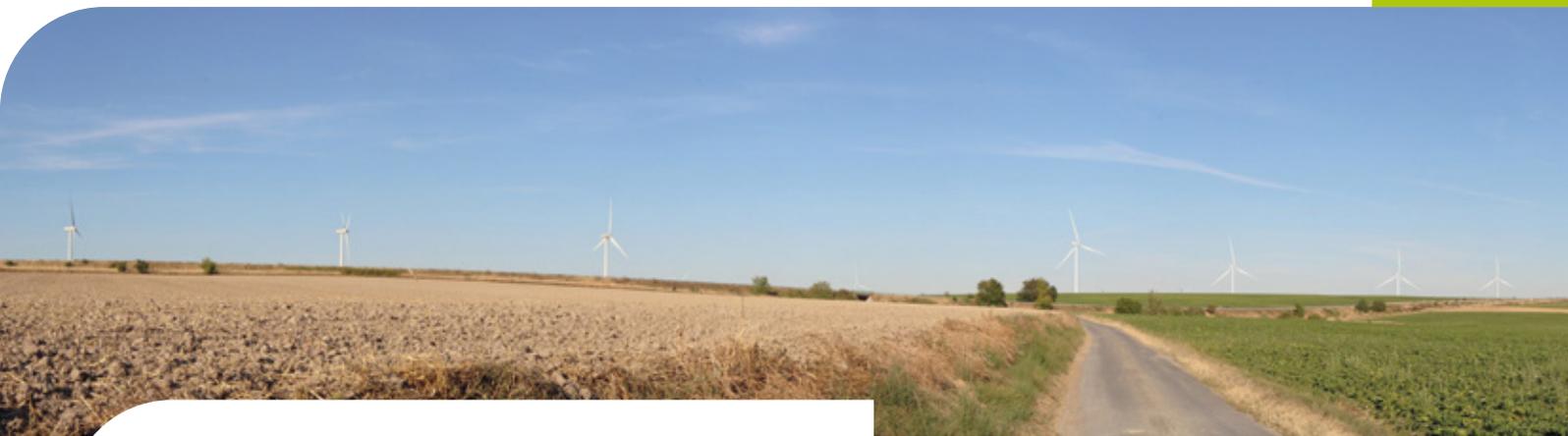
Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt

 **01 41 31 09 02**  **projeteoliensaintmaixent@wpd.fr**

www.wpd.fr



L'édito

Le dossier est en instruction par les services de l'Etat depuis son dépôt en septembre 2021. L'administration passe actuellement en revue tous les éléments du dossier de demande d'autorisation, dont les nombreuses études environnementales et techniques, sur lesquelles elle appuie sa décision d'autoriser ou non le parc. En parallèle, les rencontres et échanges sur le projet éolien de Saint-Maixent avec les habitants du territoire continuent, au travers de différentes animations organisées sur les thématiques de la biodiversité, du paysage, et de leurs évolutions.

Plus que jamais, ce projet éolien s'inscrit dans une démarche globale de transition énergétique et écologique, et un constat sur les actualités récentes nous rappelle la nécessité de nous y engager pleinement : des records de température partout en France, des incendies jusqu'en Bretagne et des nappes phréatiques au plus bas.

Autant d'évènements qui ont souligné notre vulnérabilité face au changement climatique, et rappellent le besoin de diversifier nos sources d'énergies locales, en cohérence avec le territoire.

Poursuivant dans cette dynamique, wpc prévoit de réunir le comité du projet afin de définir ensemble d'une nouvelle feuille de route sur les évènements à venir.

Nous espérons vous revoir lors des prochaines rencontres que nous organiserons au cours de l'année.

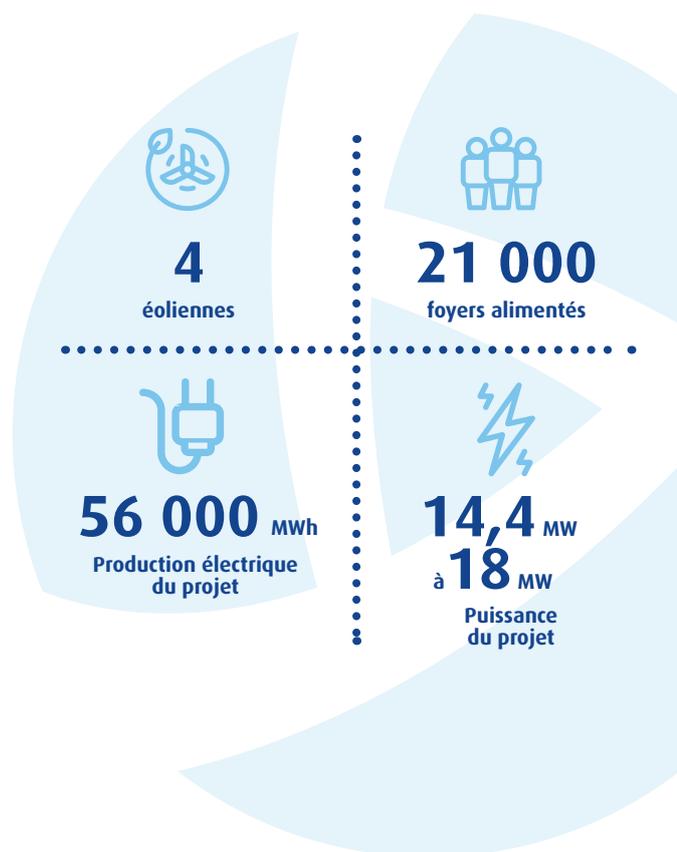
Béatrice Le Gal, cheffe de projet



Vue depuis la sortie du bourg de Brissy-Hamégicourt, rue de la Barrière
(à gauche les 3 éoliennes du Parc existant de Carrière-Martin et
à droite les 4 éoliennes du projet de Saint-Maixent)

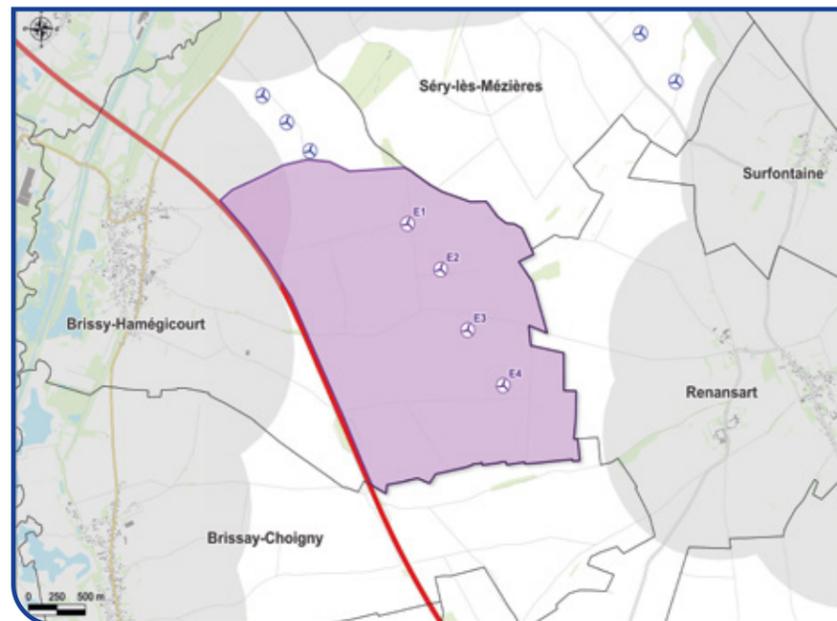
► **Le projet :**
une extension
dans la continuité
du parc existant

Les chiffres clés du projet



Une implantation du projet intégrée

La zone d'implantation potentielle (ZIP) d'un projet est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.



L'implantation finale qui a été définie permet de maintenir un éloignement de plus de 1 000 m aux habitations (environ 1 900 mètres pour la plus proche), soit deux fois la distance réglementaire, tout en évitant les sites environnementaux sensibles localement. Elle bénéficie également du bon potentiel de vent de la plaine en bordure de l'A26, et s'inscrit dans la continuité du parc éolien existant de Carrière Martin.

- ⊗ Eolienne du projet
- Zone d'étude
- ⊗ Eolienne du parc de Carrière Martin en exploitation
- Zone de 1000 m autour des habitations
- Limite communale



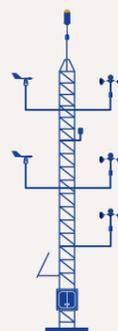
Par ailleurs, le choix d'implantation finale tient compte des attentes du comité de pilotage avec :

- Une implantation sous forme d'une ligne unique, dans l'alignement du parc éolien existant de Carrière Martin,
- Une optimisation des accès au projet, avec la réutilisation des chemins déjà existants.

FOCUS sur le mât de mesure

Après environ 12 mois sur site, le mât de mesure a été démonté le lundi 5 décembre 2022. La fonctionnalité de cette installation était double :

- **Durant la phase d'étude :** mesurer le vent en hauteur et adapter le modèle d'éoliennes en fonction, et enregistrer les émissions d'ultrasons (« cris ») des chauves-souris afin de mieux connaître leur activité sur la zone d'étude.
- **Une fois le projet déposé :** compléter les données de vent mesurées, dans diverses conditions météorologiques, et affiner les hypothèses de calcul de productible du projet.



Continuer à rencontrer et échanger avec le territoire ...

... Autour des paysages et de leur évolution, à l'occasion de la journée « Levez les yeux »

En septembre 2022, en marge des Journées européennes du patrimoine, les habitants, petits et grands ont été invités à « lever les yeux » pour découvrir les monuments historiques de leur village : églises, forge, les maisons traditionnelles, etc. La balade était menée par l'expert paysagiste qui a réalisé l'étude paysagère pour le dossier du projet éolien.

Cette journée fut également l'occasion d'aborder le concept de « paysages énergétiques ». En effet, l'Homme a toujours modelé son paysage pour répondre à ses besoins. On peut notamment citer les mines de charbon qui ont donné naissance aux terrils du nord de la France. Dorénavant, avec l'urgence climatique, il est nécessaire de repenser nos méthodes de production d'énergie, abandonner les énergies fossiles et de s'orienter davantage vers les énergies renouvelables.



Retrouvez le circuit sur Maelis

Vous pourrez retrouver les grandes étapes du circuit « Levez les yeux », ainsi que les explications de notre experte paysagiste, sur votre application Maelis.

... Autour de la biodiversité, avec l'atelier intergénérationnel de fabrication de nichoir

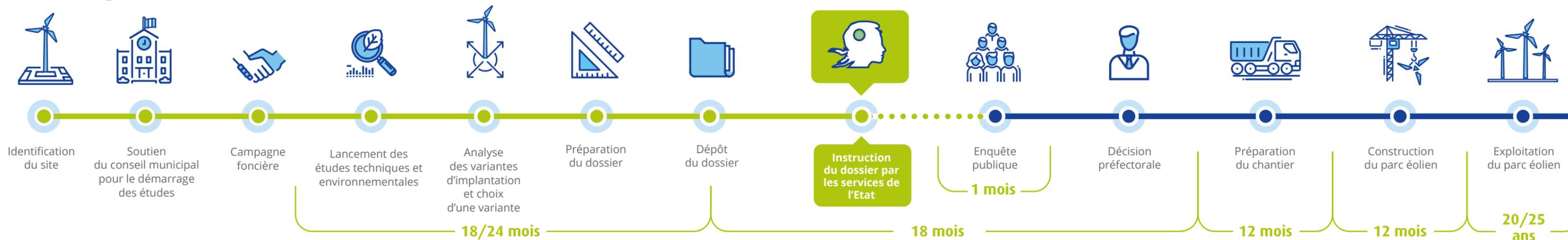
En janvier 2023, les classes de CM1-CM2 de l'école de Brissy-Hamégicourt et les membres de l'association le Cercle de l'Amitié ont œuvré, avec l'appui du CPIE, à la création de nichoirs et de boules de graisses pour aider les oiseaux à passer l'hiver.

En été, les oiseaux sont insectivores mais en hiver cette source de nourriture se fait beaucoup plus rare et leur régime alimentaire évolue pour ne manger que des graines.

Par ce biais, les enfants ont pu comprendre les problématiques que peuvent rencontrer les oiseaux en période hivernales et participer à la conservation des espèces sauvages de leur région.



LES ÉTAPES DU PROJET



Pourquoi l'éolien ?

La crise climatique est là et ses effets se font déjà ressentir

Le Monde

Le GIEC appelle à des mesures immédiates et dans tous les secteurs pour « garantir un avenir viable »
(04/04/22)

actu.fr

Des incendies qui se multiplient, une canicule qui dure : cet été 2022 est hors norme
(11/09/22)

Sécheresse : la France est dans une "phase critique" du réchauffement climatique
(10/05/22)



franceinfo:

Intempéries : la France frappée par de violents épisodes orageux
(17/08/22)

Une hausse de 20% de la demande d'électricité est prévue d'ici 2035

L'INDEPENDANT

Crise énergétique : la France déjà obligée d'importer plus de 4 % de son électricité, le pire est-il à venir si nos voisins ferment le robinet cet hiver ?
(04/10/22)

ID L'Info durable. de TousActeurs

Transports, chauffage, alimentation... La transition énergétique conduira à un boom de la consommation d'électricité
(10/02/22)

Le Point

Un boom de la consommation d'électricité inéluctable à l'horizon 2050
(10/02/22)

La capacité de production nucléaire est en baisse, et les nouveaux réacteurs ne seront opérationnels qu'en 2035

Les Echos

La baisse de la production nucléaire française va se prolonger
(14/09/22)

20 minutes

Sécheresse : EDF a dû baisser la production sur l'un de ses réacteurs nucléaires en raison du faible débit du Rhône
(06/06/22)

LE FIGARO

Corrosion des réacteurs nucléaires : EDF revoit fortement à la baisse sa prévision de résultats 2022
(19/05/22)

LADEPECHE.fr

Nucléaire : la construction de six réacteurs de nouvelle génération en France est estimée à 51,7 milliards d'euros
(18/02/22)

Les énergies renouvelables sont une solution crédible à court terme

LA TRIBUNE

Les éoliennes terrestres, si mal aimées, vont rapporter près de 8 milliards d'euros à l'Etat
(19/07/22)

Le Monde

Guerre en Ukraine : « Les systèmes énergétiques les plus rapides et les moins chers à construire dans l'urgence sont l'éolien terrestre et le solaire »
(10/02/22)

SUD OUEST

Électricité solaire, éoliennes : les énergies renouvelables financent « largement » le bouclier tarifaire
(22/09/22)

Les Echos

L'éolien, troisième source d'électricité en France en 2020
(09/03/21)

l'Etudiant

Énergies renouvelables : un gisement de 100.000 emplois d'ici cinq ans
(30/09/22)



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd est présent en France depuis 2002. Nos 34 parcs éoliens alimentent l'équivalent de 1,2 million de personnes en électricité verte. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Lille, Nantes, Dijon, Lyon, Cholet, et Limoges et emploie 120 personnes en France.

Proximité

► Nos agences régionales nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs. Nous portons une attention particulière à intégrer les enjeux locaux dans chacun de nos parcs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

Plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt



01 41 31 09 02



projeteolienbrissy@wpd.fr

www.wpd.fr



Classeur citoyen

Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt



Sommaire

- Présentation de wpd
- Le projet éolien de saint-Maixent à Brissy-Hamégicourt
- Présentation du projet
- Synthèse des études techniques et environnementales
- Photomontages du projet
- Information et concertation
- Mesures au bénéfice de Brissy-Hamégicourt et du territoire
- Exprimez-vous
- Annexes : en savoir plus sur l'éolien



Présentation de wpd

Le groupe wpd : producteur d'électricité 100 % renouvelable depuis 25 ans

Wpd est un acteur de référence de l'énergie renouvelable : éolien terrestre, éolien en mer et solaire photovoltaïque. Producteur indépendant d'énergies 100% renouvelables, le groupe est présent dans 25 pays, emploie à ce jour plus de 2680 personnes dans le monde. Depuis 25 ans, ses équipes s'appuient sur un solide savoir-faire.



Présence dans
25 pays



Une énergie
100%
renouvelable

2 270
éoliennes
construites
dans le monde

2 680
personnes
employées

Wpd, acteur de référence de l'éolien en France

Wpd onshore France est engagé depuis 2002 dans la transition énergétique en France. Il compte sept agences pour être au plus près de ses projets : Lille, Limoges, Lyon, Dijon, Nantes, Cholet et son siège à Boulogne-Billancourt et emploie 100 personnes.

En France, wpd a déjà construit 32 parcs éoliens en France. Leur production d'électricité permet de couvrir la consommation électrique de près d'1 million de personnes*.

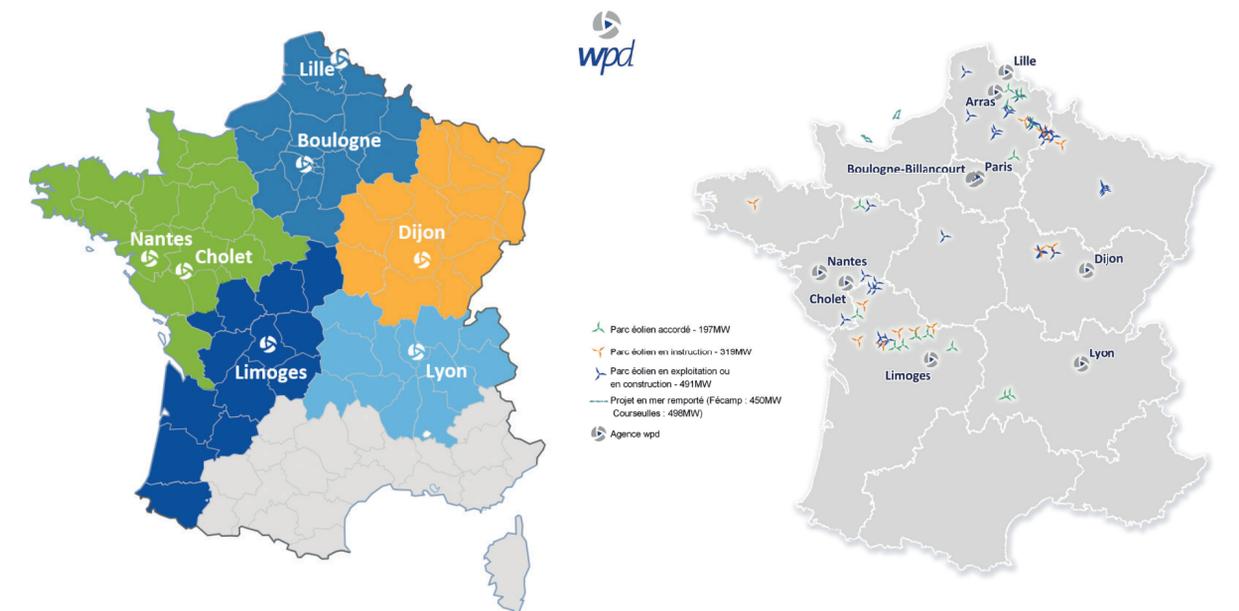


7
agences
100
personnes

32
parcs éoliens

1 Million*
de personnes
bénéficiaires
de la production
d'électricité
de ces parcs

*hors chauffage



wpd, les valeurs

Wpd France est un acteur engagé de la transition énergétique, avec comme priorité : **développer des projets concertés localement qui concilient protection de l'environnement, respect des enjeux locaux, atteinte des objectifs gouvernementaux de transition énergétique.**

Notre **proximité** nous permet de construire des parcs en plaçant la **concertation au cœur de notre démarche**. Pour mener ses projets à bien, wpd travaille en **étroite collaboration avec les acteurs locaux** : les communes et collectivités territoriales, la population, les associations locales et entreprises locales. Notre **présence tout au long du cycle de vie** des parcs éoliens est un atout indéniable qui nous permet d'**intégrer les enjeux locaux de chacun des territoires**. Chaque projet étant unique, nous **tenons compte des spécificités locales pour réaliser des projets sur-mesure**.



Ce sont déjà **150 maires** qui ont fait confiance à wpd.



Pour Michael Jacques, le maire de Berlise (02 - Aisne)

« L'éolien est aujourd'hui le moyen de faire avancer, de maintenir un cadre rural actif et dynamique. On a réinvesti directement le produit fiscal éolien dans des structures, dont on peut profiter dès maintenant, comme la salle des fêtes. »

Pour Jean-Marie Blondelle, Maire de Guyencourt - Saulcourt Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme (80 - Somme)

« wpd a été choisie pour ses compétences, pour sa solidité financière, sa facilité d'adaptation à la situation locale, sa disponibilité à travailler avec les élus et les services de l'Etat, pour son respect de l'environnement. »



Respect des enjeux locaux

Projets sur mesure

Protection de l'environnement



Une concertation reconnue pour sa qualité

Reconnu pour la qualité de sa concertation, wpd a été le premier développeur éolien terrestre à être **lauréat des Trophées de la participation et de la concertation** en novembre 2020.

Wpd, acteur historique de l'éolien dans l'Aisne

Dans l'Aisne, wpd est acteur du territoire depuis 2005.

Avec le soutien des **élus locaux**, plusieurs parcs éoliens ont été construits : **12 parcs dans les Hauts-de-France en exploitation ou en cours de construction, dont 6 parcs déjà construits dans l'Aisne.**



2016 - **9 éoliennes**
Puissance totale du parc : **20,7 MW**

Le parc éolien de Quatre Bornes

Le parc éolien de Quatre Bornes est un des premiers projets développés dans le département de l'Aisne. Composé de 9 éoliennes sur les communes de Marle, Châtillon-les-sons, La Neuville-Housset et Berlancourt, il a été mis en service en 2016.

Une extension de 6 éoliennes, le parc de Champcourt, a été mis en service en 2019. Ces projets ont vu le jour grâce au soutien des maires et des élus de la Communauté du Pays de la Serre.

Les éoliennes ont été implantées de manière à se situer à 950 mètres des premières habitations des bourgs environnants, dans des secteurs où la végétation est rare et où les enjeux écologiques sont faibles. Des mesures sont réalisées au bénéfice des territoires : enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques pour embellir le cadre de vie des habitants, plantations dans des communes ainsi que dans des jardins de particuliers qui en font la demande.

Les projets wpd dans l'Aisne

18 communes partenaires

Puissance **197,5 MW¹**

6 parcs construits

Production **484 460 MWh/an²**

1 parc en préparation à la construction

soit l'équivalent de la consommation de **179 229 foyers**

2 parcs en instruction



2020 - **11 éoliennes**
Puissance totale du parc : **39,6 MW**

Le parc éolien des Ronchères

Également dans l'Aisne, le nouveau parc éolien des Ronchères de 11 éoliennes : Soutenu par les maires et conseils municipaux depuis 2014, il a été mis en service en 2020 sur les communes de Housset, Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy et Sons-et-Ronchères. Les éoliennes sont implantées à plus d'1 km des habitations les plus proches, en bordure de l'autoroute de l'Est (A4). Le projet a bénéficié de mesures d'aménagements paysagers, de mesures en faveur de la biodiversité et également de valorisation du cadre de vie. Toutes ces mesures ont été codécidées avec les acteurs locaux afin d'améliorer l'insertion du parc éolien dans son milieu environnant.

Wpd, présent tout au long du cycle de vie du parc éolien

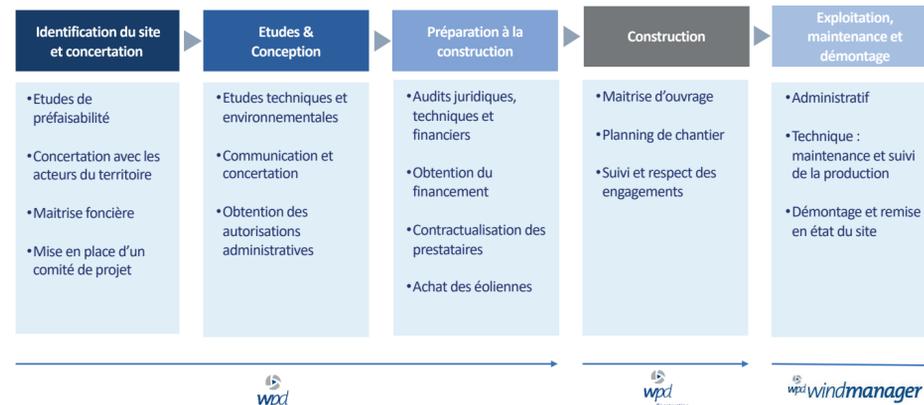
Wpd est présent tout au long du cycle de vie des parcs, du début de leur conception à leur construction, puis leur exploitation et jusqu'au démontage, ce qui permet de bien intégrer les enjeux locaux de chacun des parcs.

Wpd entame un dialogue dès le début du projet avec l'équipe municipale pour prendre en compte les enjeux du territoire. Des experts indépendants sont mandatés pour réaliser des études permettant de concevoir le parc éolien en tenant compte de l'environnement et du cadre de vie des riverains.

Une fois le projet accordé par la préfecture, wpd Construction s'occupe du chantier. L'exploitation des parcs éoliens est ensuite confiée à la filiale wpd windmanager qui surveillera les éoliennes 24h/24 et 7j/7. C'est elle qui intervient pour effectuer des réparations, des opérations de maintenance ou de contrôles. En fin d'exploitation du parc, le démontage ou le renouvellement du parc est assuré par wpd.

EN SAVOIR + → voir la fiche « les étapes d'un projet ».

Les étapes de vie d'un projet



Le saviez-vous ?

→ L'éolien crée plus de 5 emplois par jour.

EN SAVOIR + → voir la fiche « éolien & emploi ».

Le saviez-vous ?

→ A la fin d'exploitation du parc éolien, le développeur éolien a l'obligation d'enlever l'intégralité de l'éolienne, dont les fondations en béton. Et au moins 90 % des éoliennes devront être recyclées ou réutilisées. C'est la nouvelle réglementation du 22 juin 2020.

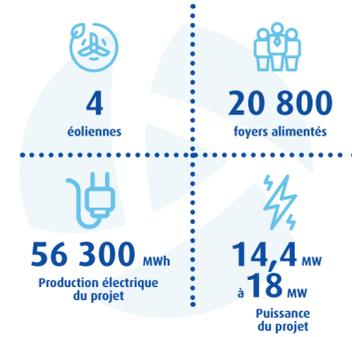
EN SAVOIR + → voir la fiche « Démontage, que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ».



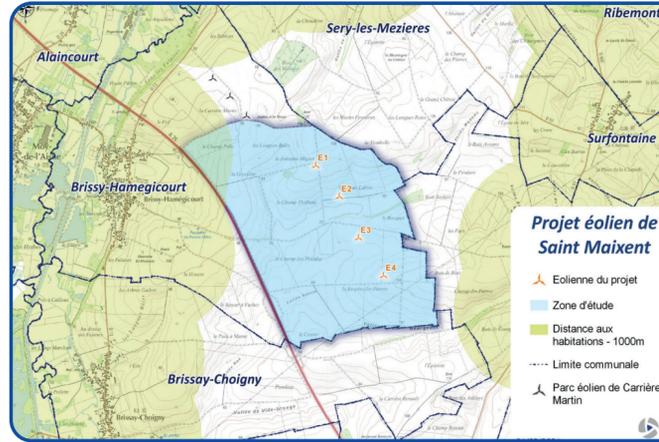
Le Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt

Les données clés du projet

Les chiffres clés du projet



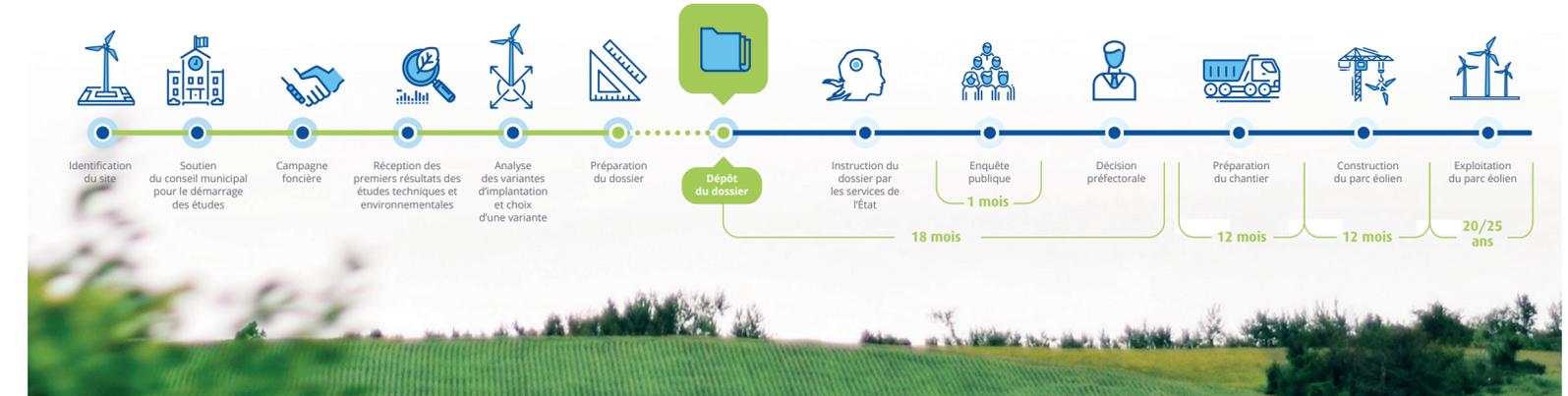
*consommation calculée hors chauffage, sur la base des données de l'Ademe



La zone d'implantation potentielle considère :

- ✓ 2 fois la distance réglementaire d'éloignement des habitations (soit 1000 m)
- ✓ L'absence de sites environnementaux sensibles localement (ZNIEFF, Natura 2000 ...)
- ✓ Le bon potentiel de vent de la plaine en bordure de l'A26
- ✓ Dans la continuité du parc éolien existant de Carrière Martin

Les étapes du projet



Historique du projet



Le saviez-vous ? Saint-Maixent donne son nom au futur parc éolien !



Mme Abdouli,
Maire de Brissy-Hamégicourt

"C'est en hommage à ce patrimoine local que le comité de suivi a choisi ce nom pour le projet".

Qui est Saint-Maixent ?

Venu du Languedoc, Adjuator fut attiré par la renommée de Saint-Hilaire à Poitiers et entra au monastère homonyme en prenant le nom de Maixent.

Il en devint l'abbé à son tour vers 500 et mourut en 515. Au XIe siècle, un sanctuaire est dédié au Saint autour duquel se développe la ville de Saint-Maixent-l'École. Plusieurs communes lui ont rendu hommage comme la commune de Brissy-Hamégicourt avec notamment l'église, la rue et l'oratoire Saint-Maixent. Selon un mythe, la fontaine située sous l'Oratoire de Saint-Maixent à Brissy-Hamégicourt guérissait la fièvre.





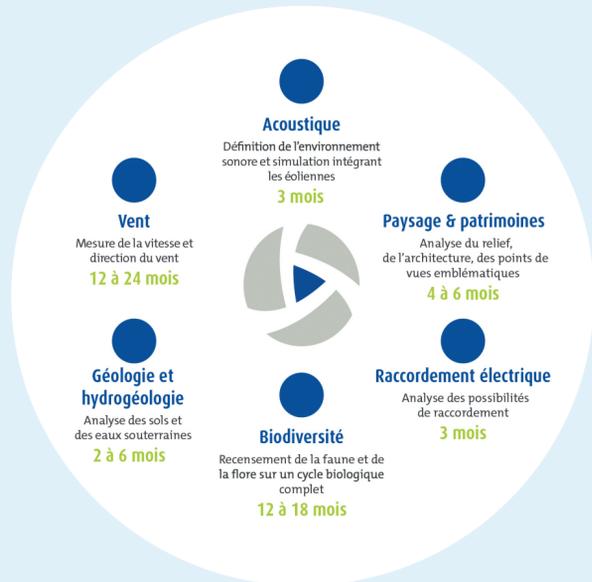
Le Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt
Synthèse des études

Synthèse des études techniques et environnementales

Comment est déterminée une zone d'implantation ?

Une zone d'implantation potentielle est déterminée en tenant compte du potentiel vent de la région, des règles de protection des espaces naturels, du patrimoine naturel, bâti et culturel, des ensembles paysagers, ou encore des contraintes techniques (servitudes aéronautiques, etc.).

Puis les études sont affinées et les lieux d'implantation des éoliennes peuvent être détaillés.



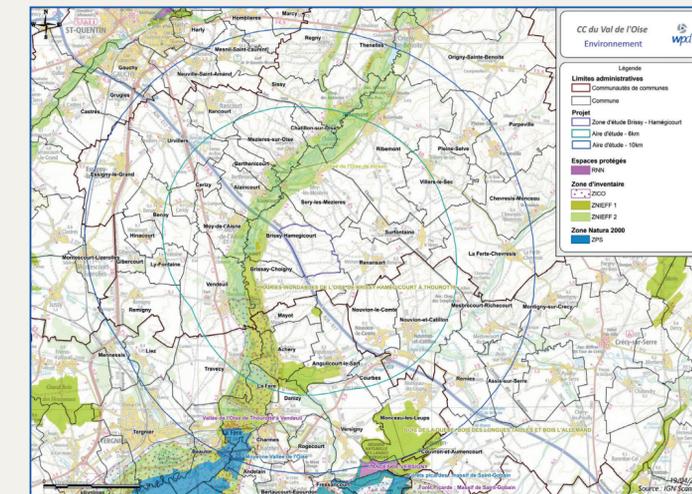
Environnement : Les enjeux écologiques considérés

Wpd est très attentif à prendre en compte les enjeux environnementaux de la Vallée de l'Oise lors du développement d'un parc. Ce sont des données essentielles pour déterminer l'implantation des éoliennes.

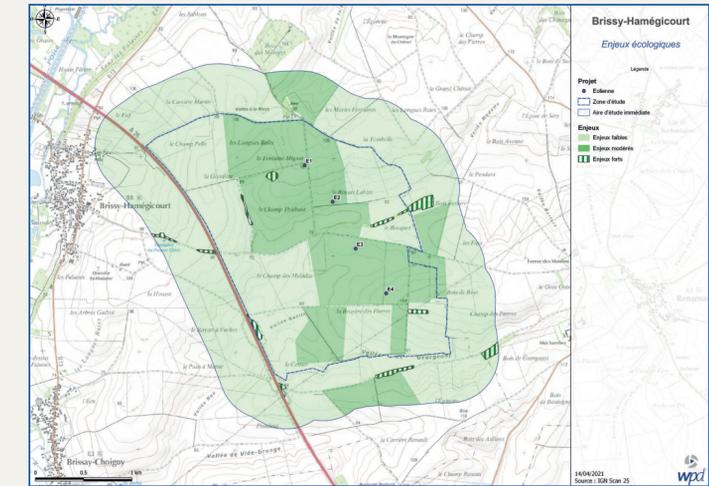
Ainsi ont été prise en compte :

- L'évitement des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF, en vert sur la carte)
- L'éloignement de la zone Natura 2000 située à 8 km du projet (en bleu sur la carte)

Au sein de la communauté de commune du Val de l'Oise, le principal corridor de déplacement des oiseaux suit la vallée de l'Oise. Du fait de la présence du cours d'eau, c'est aussi la zone la plus riche en terme écologique.



➔ Bilan : Aucune de ces zones ne recoupe la zone d'implantation potentielle (ZIP) du parc éolien. La ZIP est principalement occupée par des parcelles agricoles.



Sur la zone d'implantation potentielle (ZIP, en pointillés bleu sur la carte), des études écologiques ont été réalisées pendant une année, pour recueillir un cycle complet de reproduction des espèces. Ces études ont permis de qualifier les espèces locales et les principales zones de sensibilité pour les espèces migrantes ou nidifiant localement.

➔ Ainsi wpd positionnera les éoliennes à plus de 200 mètres des boisements et haies suivant donc les recommandations données par les services de la direction régionale des Hauts-de-France de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



La prise en compte du patrimoine historique

La définition du parc éolien considère également les monuments et paysages remarquables de la région. L'étude paysagère a identifié les enjeux de « covisibilité » du parc éolien sur le paysage et le patrimoine local : à la fois des vues vers ces monuments et des vues depuis ces monuments. La potentialité de voir le parc dépend à la fois de la distance, mais aussi du relief.

Sur le territoire aux alentours de Brissy-Hamégicourt, les principaux enjeux paysagers, qui se concentrent le long de la vallée de l'Oise et de la Vallée de la Serre, ont été soigneusement préservés. Les monuments les plus proches de la zone d'implantation potentielle sont :

- Le moulin de Sénercy (2km au Nord de la zone d'étude)
- L'Eglise de Saint-Martin (4,5km au Sud de la zone d'étude)

La basilique de la ville de Saint-Quentin représente également un élément pris en compte.

→ En identifiant la localisation de ces monuments, nous avons adapté notre zone de projet. La co-visibilité avec ces monuments a été évitée. Les parcs ne seront pas visibles depuis ces lieux.



@Capture d'écran FB/Domaine de Senecy

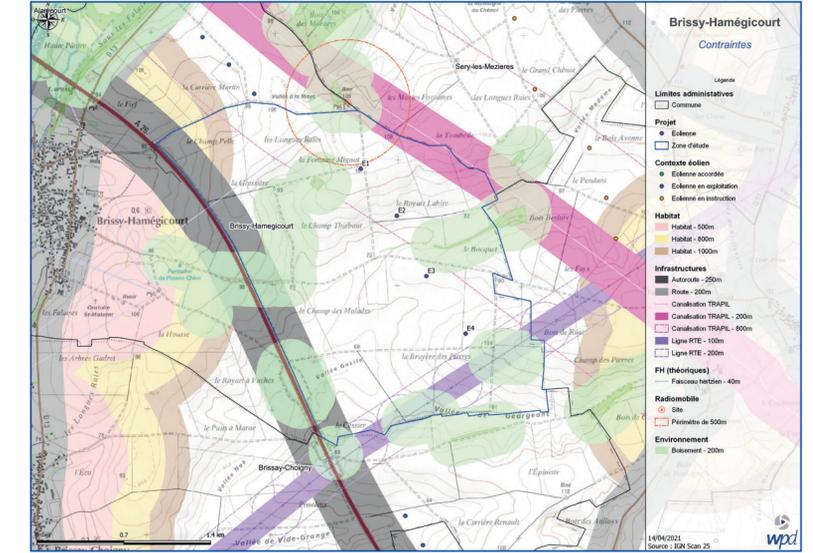
L'adaptation aux servitudes techniques

L'implantation d'un parc éolien prend en compte les contraintes techniques : la présence de lignes électriques RTE (zone en violet sur la carte) antennes téléphoniques (en pointillés rouge), couloirs aériens, faisceaux herzien pour la TV (ligne violette), canalisation (zone rose), relais météo... Toutes les cartes de ces contraintes sont superposées pour déterminer les zones qui restent libres.

Autour de la zone d'étude de Brissy-Hamégicourt, on observe par exemple l'antenne Orange dans le périmètre de laquelle il est interdit d'implanter une éolienne.

Par ailleurs, la réglementation actuelle impose que les éoliennes soient implantées à 500 mètres des habitations les plus proches (zones en rose, jaune et marron). Nous avons fait le choix d'implanter les éoliennes à 1km minimum des habitations.

Nous respectons également les distances vis-à-vis des boisements et haies (200m de distance).



Le saviez-vous ?

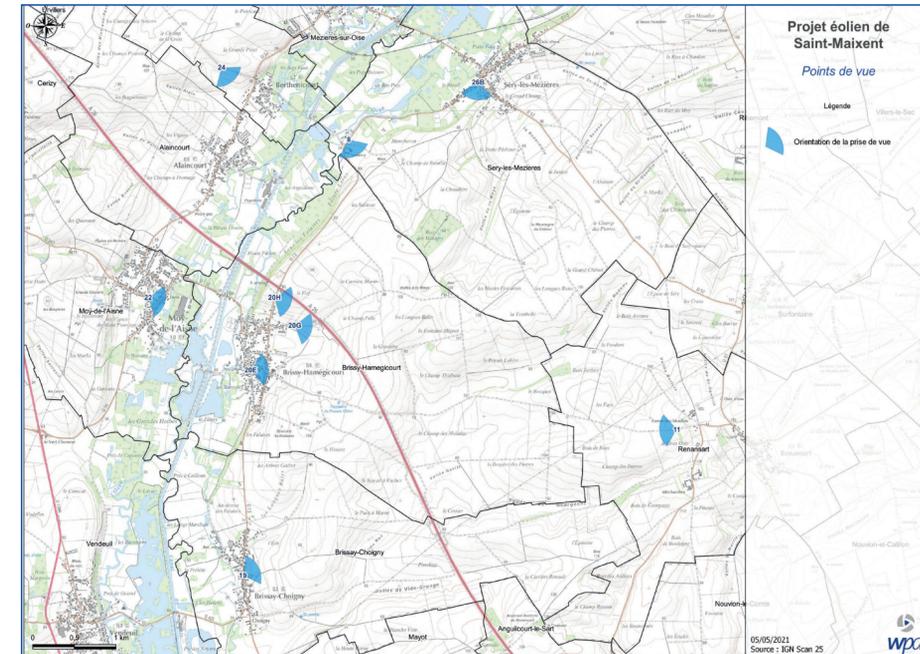
→ Lorsque l'on considère toutes les contraintes techniques (radar militaires, faisceaux hertziens, fibres, périmètres de protection de vol et environnementales, etc...), seul 20 % du territoire peut accueillir un projet éolien. Un travail est actuellement engagé par les autorités publiques avec le soutien de la filière éolienne pour trouver des solutions afin de libérer de nouveaux espaces.



Le Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt
Photomontages du projet

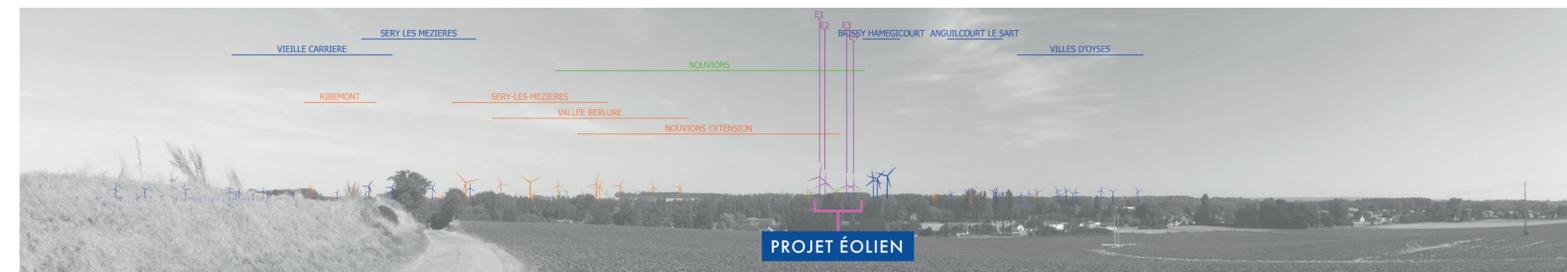
La carte générique

La réalisation de photomontages est une partie importante de l'étude paysagère et patrimoniale, qui est menée en amont de l'implantation d'un parc. Ces photomontages permettent de rendre compte de ce que donnerait l'implantation du parc éolien.



Méthodologie des photomontages

Les photomontages sont réalisés depuis les points de vue typiques (entrée de village) ou emblématiques (depuis un élément patrimonial). La prise de vue est réalisée lorsque les conditions météorologiques assurent des conditions de visibilité maximales. Le montage via un logiciel dédié prend en compte la situation topographique des lieux.



Séry-lès-Mézières : Photomontage depuis les abords du Moulin de Senercy depuis la RD13 (8)



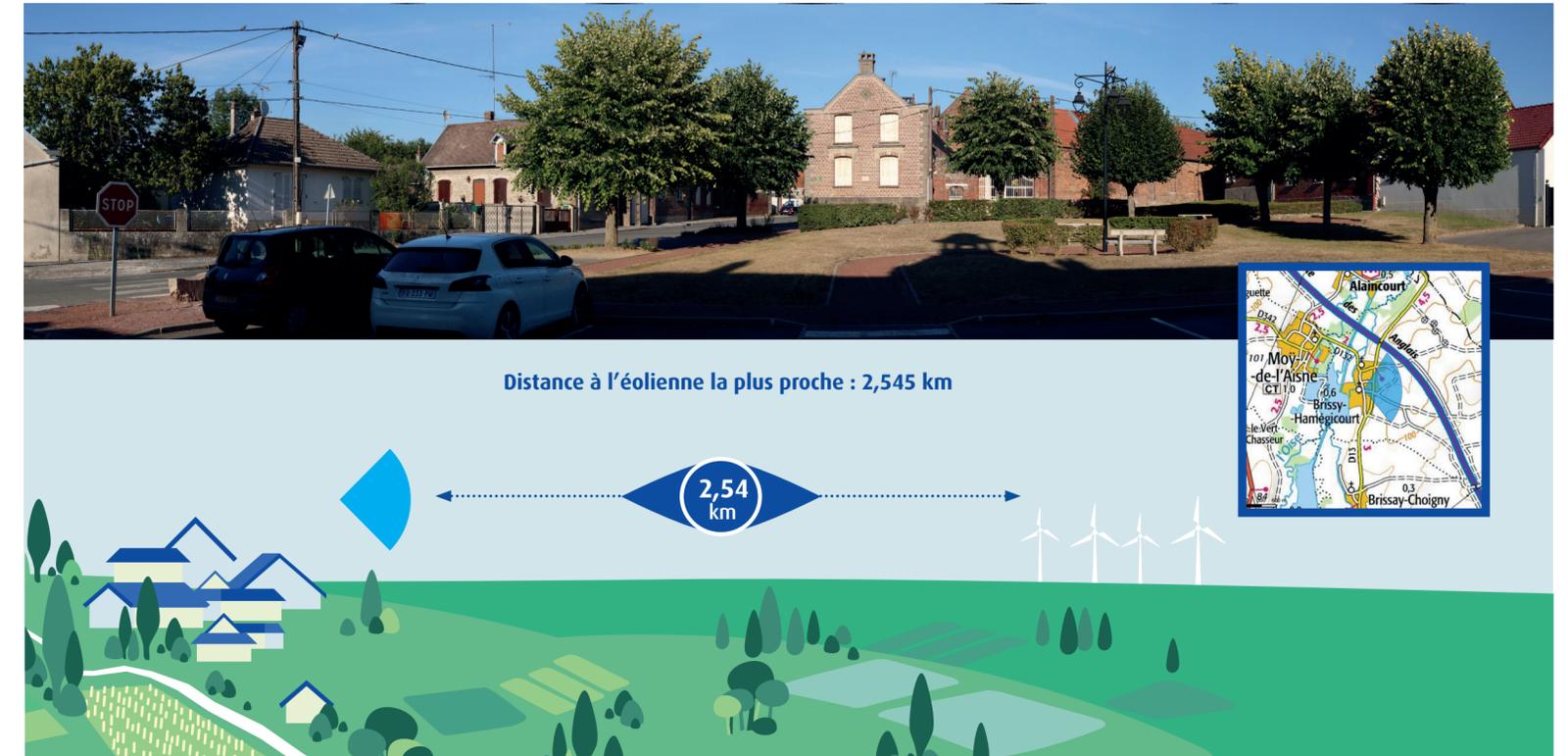
Brissay-Choigny : Photomontage au niveau de la mairie, sur la RD13 (19)

Les éoliennes ne sont pas visibles, cachées par le bâti



Brissy-Hamégicourt : Photomontage depuis la mairie (20E)

Les éoliennes ne sont pas visibles, cachées par le bâti



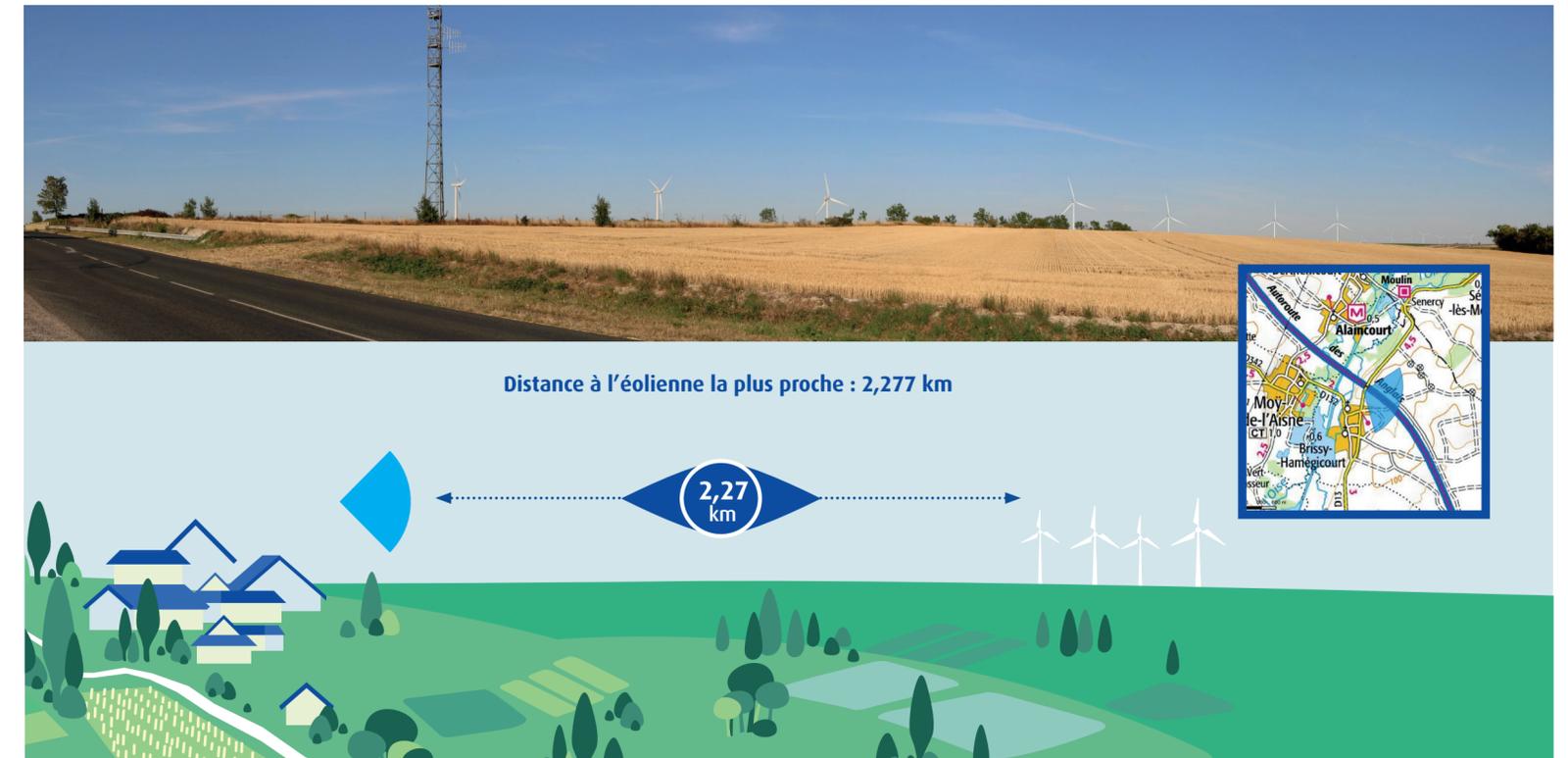
Brissay-Choigny : Photomontage depuis la sortie de la commune, au niveau de la rue de la Barrière (20G)

Les éoliennes du projet (à droite) sont dans le prolongement du parc existant Carrière Martin (éoliennes à gauche)



Brissy-Hamégicourt : Photomontage depuis l'entrée nord de la commune, sur la RD13 (20H)

Les éoliennes du projet (à droite) sont dans le prolongement du parc existant Carrière Martin (éoliennes à gauche)



Moy-de-l'Aisne : Photomontage depuis le cœur de la commune, depuis la RD342 (22)

Les éoliennes ne sont pas visibles, cachées par le bâti



Séry-lès-Mézières : Photomontage depuis la place de Verdun, centre de la commune (26B)

Les éoliennes ne sont pas visibles, cachées par le bâti

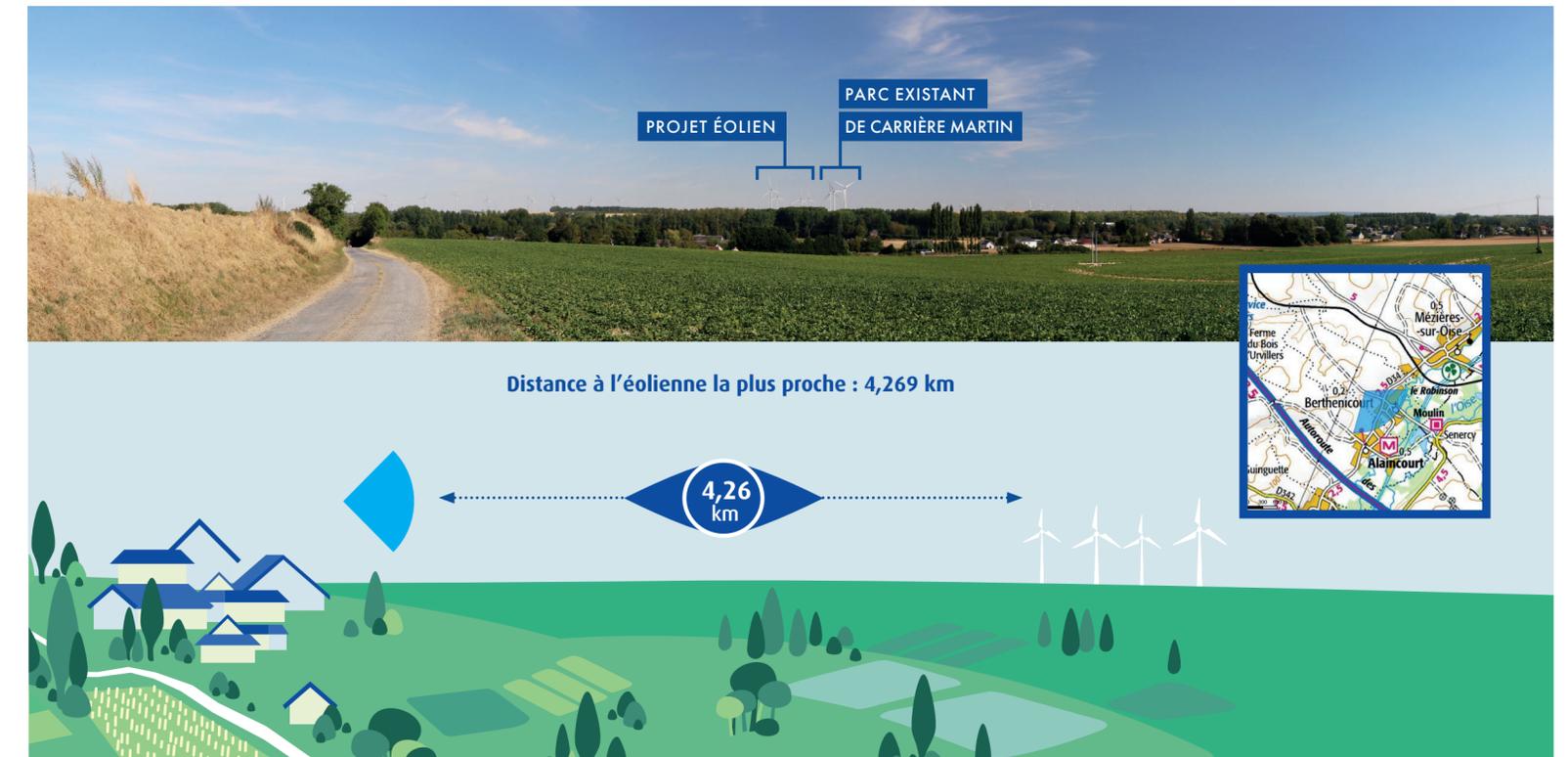


Renansart : Photomontage aux abords de la commune, sur la route de Renansart à Brissy-Hamégicourt (11)



Berthenicourt : Photomontage depuis la rue des Champs, à la sortie nord-ouest de la commune (24)

Les 4 éoliennes du projet (à gauche) sont plus éloignées que celles du parc existant Carrière Martin (éoliennes à droite)





Le Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt
Information et concertation



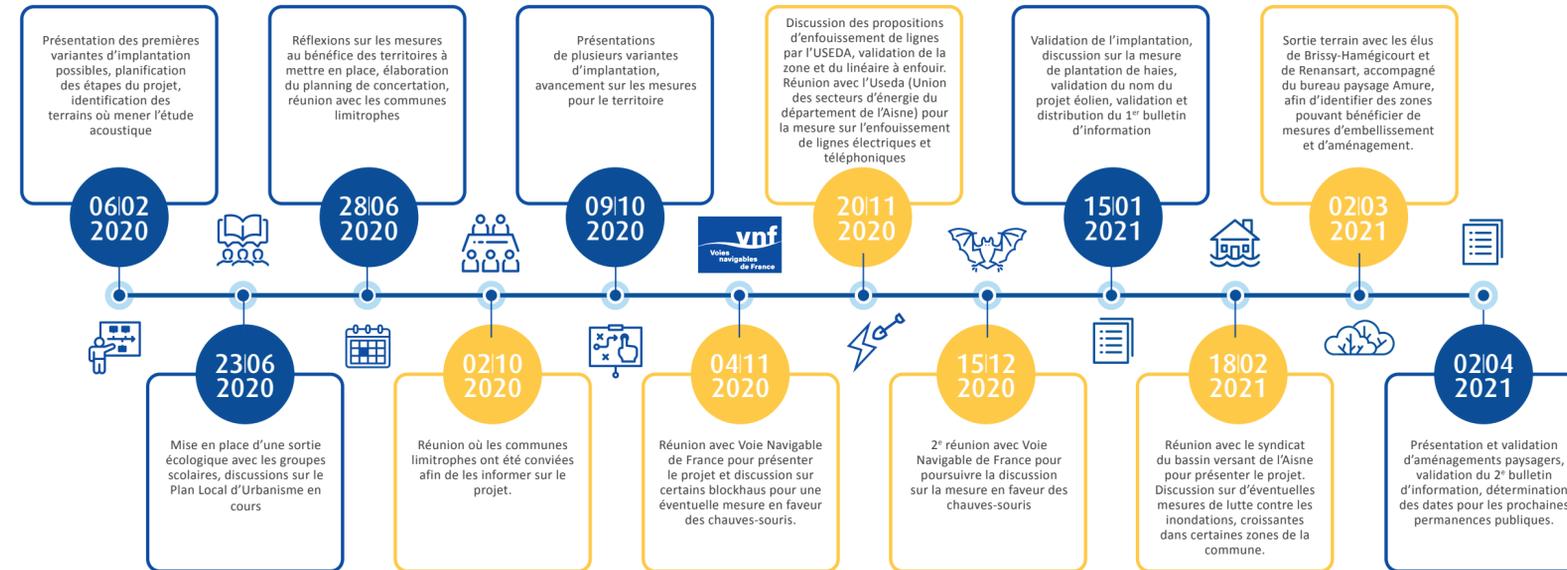
La concertation autour du projet

Le comité de suivi du projet éolien

Un comité de suivi du projet éolien a été constitué avec wpd en février 2020. Il est constitué de Madame le Maire, les 3 adjoints de la commune et 3 conseillers municipaux. Véritable organe de concertation et relais vis-à-vis de la population, ce groupe de travail permet de suivre pas à pas le développement du projet. Les membres ont ainsi une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participent à son élaboration avec wpd. Le comité de pilotage éolien s'est réuni à ce jour à sept reprises.

Les temps forts autour du projet :

● Réunions du comité de pilotage ● Réunions avec les acteurs locaux



Informations et concertations des riverains



Distribution du 1^{er} bulletin d'information
Janvier 2021



Distribution du 2^e bulletin d'information
Avril 2021



Classeur citoyen à disposition en mairie
10 mai - 11 juin



Permanences publiques
28-29 Mai 2021

Des permanences publiques d'information sont prévues durant le mois de mai 2021, en fonction des conditions sanitaires et autorisations d'événements publics. Vous pourrez nous rencontrer et poser toutes vos questions. Dans le cas où les conditions sanitaires ne seraient pas réunies, la permanence se fera sur rendez-vous, avec inscription préalable en mairie.



Le Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt
Des mesures au bénéfice de Brissy-Hamégicourt et du territoire

Des mesures au bénéfice de Brissy-Hamégicourt et du territoire

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice de la commune et de ses habitants. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie et des activités touristiques. Elles sont co-construites avec les acteurs locaux. Ainsi, suite aux échanges avec le comité de suivi, des mesures ont été décidées.

1 • Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques



AVANT



APRÈS

Simulation avant / après de l'enfouissement des réseaux aériens rue Sainte-Benoîte au niveau de l'église. C'est environ 600 mètres de lignes qui seront effacées.

Quoi ?

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Où ?

Rue Sainte-Benoîte au niveau de l'église, à Brissy-Hamégicourt

Avec qui ?

l'USEDA : l'Union des secteurs d'énergie du département de l'AisneHamégicourt

Le principe

Embellissement du centre-ville et mise en valeur des abords de l'église

2 • Aménagement de l'entrée de bourg de Brissy-Hamégicourt



AVANT



AVANT



APRÈS



APRÈS

Prise de vue depuis l'entrée de Brissy-Hamégicourt, côté Brissay-Choigny.



Quoi ?

Plantation d'un linéaire de 33 m de haies et arbustes de 60 à 80cm de haut

Où ?

A l'entrée du bourg Brissy-Hamégicourt côté Brissay-Choigny - sur la pente du talus, venant masquer la palissade, et jusqu'au droit du bâtiment

Le principe

Embellissement de l'entrée du village, donnant aux usagers de la route un signal plus fort qu'ils entrent dans l'agglomération



Des mesures en faveur de la biodiversité

3 • Protéger les arbres qui servent de gîtes aux chauves-souris



Quoi ?

Création de gîtes à chauves-souris.

Où ?

Des pistes sur le territoire ont été identifiées au niveau de blockhaus ou encore dans le clocher de l'église de Brissy-Hamégicourt

Avec qui ?

le Bureau d'étude Envol Environnement, basé à Wambrechies (59)

Le principe

Ces gîtes permettront aux chauves-souris de s'y réfugier pendant l'hiver

Les chauves-souris sont des mammifères qui utilisent deux types de gîtes en fonction de la saison. En hiver, ils vont passer la saison dans des cavités sombres sans courant d'air avec une température et un taux d'humidité constant. En été, les chauves-souris utilisent les fissures, troncs d'arbres, pont, combles ... Vous en avez peut-être juste à côté de chez vous sans le savoir !

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national. Aujourd'hui, les réaménagements de combles, travaux, coupes d'arbres induisent des pertes de gîtes pour les espèces.



Les troncs d'arbre servent de gîtes pour les chauve-souris. Deux chauve-souris en fer à cheval (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Des mesures en faveur de la biodiversité

4 • Partenariat avec la fédération de chasse

La Fédération des chasseurs de l'Aisne, parmi ses missions, participe à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats pour mieux mettre en valeur ces espèces au niveau départemental. Ainsi wpd s'est engagé avec la Fédération de chasse de l'Aisne à mettre en place des mesures en faveur de la faune.



Quoi ?

Partenariat avec la fédération de chasse de l'Aisne pour protéger la faune

Où ?

Des mesures sur la commune de Brissy-Hamégicourt et dans un rayon de 20 km autour de la zone d'étude

Avec qui ?

La fédération des chasseurs de l'Aisne

Le principe

Protéger la faune locale afin d'agir en faveur de la reproduction des espèces

5 • Protection de l'habitat d'une espèce emblématique : le rôle des Genêts

La rôle des genêts est une espèce emblématique des prairies naturelles des plaines alluviales dont la vallée de l'Oise fait partie.

Ce lieu abrite la deuxième plus forte population après les basses vallées angevines. Du fait des évolutions des pratiques agricoles, sa population est en déclin depuis les années 1940. Le Rôle des Genêts a fait l'objet de plusieurs plans nationaux d'action visant à maintenir et accroître la population de cet oiseau sur le territoire national.

wpd entend participer à la sauvegarde de cet oiseau.



Quoi ?

Mise en place de mesures agricoles favorables au maintien de l'espèce dans son milieu : fauche tardive avec préservation de bandes enherbées servant de refuge pour l'oiseau

Où ?

Sur le territoire – la définition de la zone est en cours

Avec qui ?

La fédération des chasseurs de l'Aisne

Le principe

Protéger cette espèce en améliorant l'environnement dans lequel il évolue pour accroître sa population sur le territoire

L'implication de wpd dans la région aux côtés des associations

Wpd soutient depuis plusieurs années la vie associative en Hauts-de-France, en tant qu'acteur économique du territoire.

A ce titre, l'entreprise soutient activement des événements, qu'ils soient sportifs, culturels, ou à visée environnementale :



L'AJP

■ Cette association est en charge de l'accueil et soutien des jeunes en difficultés et des personnes handicapés. Elle est basée à Saint Quentin et à Origny-Sainte-Benoîte dans l'Aisne.

L'ADMR

■ wpd a participé au financement du camion frigorifique de l'association d'aide aux personnes à mobilité réduite (ADMR). L'association peut ainsi livrer des repas dans le Nord-Est de l'Aisne.



La course de la fortifiée

■ La course de La Fortifiée : wpd est partenaire depuis 2019 de cette course, unique marathon de l'Aisne.



■ Wpd est également présent dans la Somme, et soutient par exemple le Téléthon d'Epehy et le marché des petits producteurs de Roisel.



Le marché de Roisel



→ Vous êtes une association locale ou un acteur de la société civile, et vous recherchez du soutien pour un événement ? Adressez-vous à notre équipe projet.



Le Projet éolien de Saint-Maixent - Brissy-Hamégicourt

Vous et le projet



 **Exprimez-vous**

Wpd est à votre écoute. Nous souhaitons considérer vos retours et remarques, cette page est à votre disposition. Pour recevoir une réponse, laissez-nous vos coordonnées email ou postales. Au minimum une fois par mois, le chef de projet recueillera les remarques inscrites. Wpd s'engage à vous répondre directement, et à afficher la réponse dans ce classeur citoyen.

	Prénom Nom	Adresse e-mail	Adresse postale	Question
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

	Prénom Nom	Adresse e-mail	Adresse postale	Question
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				

	Prénom Nom	Adresse e-mail	Adresse postale	Question
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				

	Prénom Nom	Adresse e-mail	Adresse postale	Question
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				

	Prénom Nom	Adresse e-mail	Adresse postale	Question
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				

Foire aux questions



- 1 Qui décide de l'implantation d'une éolienne ?
- 2 Distance aux habitations : que dit la loi ?
- 3 Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?
- 4 Immobilier : un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?
- 5 Santé : les éoliennes peuvent-elles avoir une influence ?
- 6 Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?
- 7 Recyclage : les éoliennes sont-elles recyclables ?
- 8 Garanties financières : qui prendra soin du parc éolien pendant et en fin d'exploitation si une société fait faillite ?
- 9 Terres rares : sont-elles utilisées dans les éoliennes ?
- 10 Production des éoliennes : combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?
- 11 Quelle obligation à prendre en compte l'environnement autour du lieu d'implantation ?
- 12 Paysage : comment intègre-t-on un projet éolien dans un paysage ?
- 13 Chauve-souris et oiseaux : comment les prend-on en compte lors de l'installation d'un parc éolien ?
- 14 Balisage des éoliennes : peut-on réduire les flashes lumineux ?
- 15 Pourquoi remplacer le nucléaire, une énergie décarbonée, par des énergies renouvelables ?
- 16 Pourquoi vouloir développer l'éolien ?
- 17 Comment l'État soutient-il la filière ?
- 18 Quel est le coût de l'éolien ?
- 19 Quelles sont les retombées pour notre territoire ?

1 Qui décide de l'implantation d'une éolienne ?

Chez wpd, dès le début, chaque projet fait l'objet d'un **avis du conseil municipal**, dès qu'un site avec potentiel a été identifié.

Si l'**avis est positif**, le projet est ensuite poursuivi, avec des **échanges réguliers avec les services départementaux et régionaux de la préfecture**, qui étudient le dossier, les études fournies par le développeur et l'avis d'autres administrations. Une **enquête publique** est menée, ouverte à tous pour donner leur avis.

Au final, c'est le **Préfet du département** qui prend la **décision de délivrer l'autorisation** pour la construction du parc éolien.

Source : Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019

C'est le Préfet du département qui prend la décision de délivrer l'autorisation pour la construction d'un parc éolien

2 Distance aux habitations : que dit la loi ?

En France, la réglementation impose une **distance de 500 m minimum entre les éoliennes et les habitations** (loi Grenelle II du 12 juillet 2010).

Source : loi Grenelle II, 12 juillet 2010



3 Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?

La **loi française** impose une contrainte très stricte en matière d'acoustique pour les éoliennes.

À **500 m, distance minimum obligatoire d'une habitation**, une éolienne produit alors en moyenne **30 décibels**. C'est le niveau sonore dans une chambre silencieuse pour dormir dans des conditions optimales. Au pieds des éoliennes, le niveau sonore ne doit pas dépasser 70 décibel le jour, et 60 décibel la nuit, soit le bruit d'un lave-linge.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la **proximité d'une route**, la loi protège le riverain, en **limitant strictement la contribution sonore des éoliennes**. Ainsi les parcs éoliens ne doivent **pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale**.

Source : arrêté ICPE du 26 août 2011

La méthodologie :

C'est un **bureau d'étude en acoustique indépendant** qui mène l'étude acoustique.

- Le bureau d'étude mesure d'abord le niveau sonore ambiant initial dans différentes zones. Pour cela, il dispose des micros d'écoute à différents points dans plusieurs communes
- Le bureau d'étude modélise ensuite la contribution du parc éolien grâce à des logiciels qui évaluent la propagation des ondes sonores.
- Il calcule ainsi le futur niveau sonore ambiant aux différents points d'écoute, une fois le parc éolien installé
- Il rend son étude qui évalue les niveaux sonores maximum possibles dans les différentes zones. Ces résultats influencent l'endroit exact d'implantation des éoliennes et peut potentiellement entraîner des mesures de bridage pour respecter les seuils limite.

4 Immobilier : un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?

La valeur d'un bien immobilier dépend de **critères objectifs** (surface habitable, commerces proches, présence de services communaux,...) et **subjectifs**. Un parc éolien n'a **aucun impact sur les critères objectifs**. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui varient d'une personne à l'autre.

De plus, les **importantes retombées fiscales** des éoliennes permettent de **financer de nouvelles infrastructures communales**, qui peuvent renforcer l'attractivité du lieu.

76 % des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020).

Différentes **études** ont été menées à ce sujet : selon l'Ademe, « un **“effet d'anticipation”** semble pouvoir être démontré : cela signifie que les riverains vont avoir tendance à anticiper l'arrivée de nuisances avec la construction d'un parc éolien. Ces craintes s'effacent généralement une fois le parc construit ».

L'Ademe a lancé fin 2020 une étude pour analyser l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens. Les résultats seront disponibles en 2022.

Sources :

- Conseil de défense écologique, ministère de la Transition écologique, compte rendu du 8 décembre 2020
- Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Interview à la Nouvelle République, 16 décembre 2020.
- Sondage Harris Interactive, 27 janvier 2021

5 Santé : Les éoliennes peuvent-elles avoir une influence ?

A ce jour, **les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine** concluent qu'« **aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée** » aux éoliennes (Anses, 2017).

Les **basses fréquences et infrasons, inaudibles pour l'oreille humaine** – générés par le vent qui passe dans les éoliennes sont de trop faible intensité pour être dangereux. D'ailleurs, notre environnement naturel émet lui-même des infrasons : le vent dans les arbres ou les vagues en bord de mer. C'est pourquoi l'ANSES conclue : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ».

Selon **l'Académie de médecine** (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : Anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne avec des symptômes physiques.

Concernant les **champs électromagnétiques**, **l'Anses** dans un **rapport publié en 2015** conclut que « les données de la littérature disponibles sur les animaux de rente ne permettent pas de conclure sur un effet majeur et spécifique des champs électromagnétiques sur les performances et la santé des animaux ».

Sources :

- Académie Nationale de Médecine, Rapport du 3 mai 2017
- ANSES, rapports du 14 février 2017 et du 30 mars 2017



6 Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?

A la fin de l'exploitation d'un parc éolien (**20 à 30 ans**), les **exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site** : ainsi c'est bien **100% de la structure qui sera démontée**.

La **nouvelle réglementation française de juin 2020** oblige que **l'intégralité des fondations en béton soit enlevée**, remplacée par de la terre de qualité comparable aux terres à proximité. Le **retrait complet des câbles électriques** est vérifié. Cette réglementation obligera aussi de **recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne dès le 1^{er} juillet 2022** (arrêté du 22 juin 2020).

Les éoliennes, à la fin de l'exploitation du parc, peuvent également être **démontées pour être remplacées**. Ainsi, de **nouvelles éoliennes aux rendements plus élevés** seront installées, ce qui permet d'exploiter une **plus grande quantité d'énergie** avec une moindre utilisation des terres.

Source : arrêté du 22 juin 2020

7 Recyclage : les éoliennes sont-elles recyclables ?

Aujourd'hui, les éoliennes sont recyclables à plus de 90 %. Pourquoi pas 100 % ? ... **Les pâles** (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors **être broyées et valorisées comme combustible** dans les cimenteries, en **remplacement des carburants fossiles** traditionnellement utilisés.

Les **endres** servent ensuite de **matière première** dans la fabrication du **ciment**. Cette technologie **évite donc la production de déchets**.

Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de **nouveaux matériaux composites 100 % recyclables**.

Sources :

- Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019
- Conseil de défense écologique, ministère de la Transition écologique, compte rendu du 8 décembre 2020
- Syndicat des énergies renouvelables, Questions-réponses, l'énergie éolienne terrestre, 2017

8 Garanties financières : qui prendra soin du parc éolien pendant et en fin d'exploitation si une société fait faillite ?

La **question du démontage est anticipée dès l'origine du parc**. L'exploitant doit constituer une **garantie financière** – comme une **caution** – pour que, quoi qu'il arrive, le **démontage et la remise en l'état du site puissent être couverts** dans tous les cas.

La **réglementation** concernant le calcul de ces garanties a été **réévaluée en juin 2020**, afin d'être en adéquation avec l'évolution technologique des éoliennes (arrêté du 22 juin 2020). Jusqu'alors, le montant de la garantie financière était de 50.000€ par éolienne, quelle que soit sa puissance. **Désormais, 50.000€ sont demandés pour chaque éolienne de 2MW de puissance**, auxquels s'ajoute 10.000€ par MW supplémentaire.

Source : arrêté du 22 juin 2020

« Une éolienne **“rembourse”** son empreinte carbone dès **1 an d'exploitation...** et fonctionnera plus de **20 ans**. »

9 Terres rares : sont-elles utilisées dans les éoliennes ?

97 % des éoliennes installées en France ne contiennent **pas de terres rares**.

En réalité, les terres rares ne sont utilisées en quantité que dans **certains modèles d'éoliennes** fonctionnant avec un **aimant permanent**, une **infime minorité**.

Dans le cas d'un démontage, **ces terres rares sont intégralement récupérées et non broyées** pour être ensuite **recyclées et surtout réutilisées**.

Source : France Energie éolienne

10 Production des éoliennes : combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?

Les éoliennes tournent **95 % du temps**, à différentes vitesses en fonction de la force du vent. Une éolienne démarre quand le vent approche **10 km/h en haut de mât**. Elle va atteindre **sa puissance nominale** lorsque le vent atteint **40km/h**. Au-delà de 40 km/h et jusqu'à 90 km/h, les éoliennes continuent à délivrer la puissance nominale. Au-delà de **90 km/h**, elle **s'arrête pour des raisons de sécurité**. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine : ils ne dépassent pas **10 jours par an**.

Une éolienne peut être **mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes** pour réaliser des **opérations de maintenance**. Cela ne représente que **1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an**. (source : Ademe, l'éolien en 10 questions).

Il y a parfois confusion avec la disponibilité des éoliennes et le facteur de charge : une éolienne tourne **95 % de l'année** (c'est la disponibilité) mais pas toujours à pleine puissance. En 1 an, elle produit autant d'énergie que si elle avait tourné à pleine puissance 25 % du temps. C'est le facteur de charge. C'est un peu comme une autoroute : ce n'est pas parce que tout le monde ne roule pas toujours à 130 km/h qu'elle n'est pas empruntée tous les jours... et utile à tous.

Sources :

- France Energie éolienne
- France Nature Environnement, interview à la Nouvelle République, 16 décembre 2020



11 Quelle obligation à prendre en compte l'environnement autour du lieu d'implantation ?

L'installation d'un parc éolien sur un territoire tient compte de son **environnement au sens large** : non seulement la **biodiversité**, mais aussi le **paysage, le patrimoine culturel, le cadre de vie de la population et la protection de la santé**.

C'est pourquoi des **études environnementales, écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires** dans le cadre du développement d'un parc éolien.

Elles suivent des **méthodologies précises** et requièrent, à chaque étape, la **validation des autorités administratives**. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité du projet, de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés.

A travers ces études, nous tenons à être **objectifs et transparents**. Elles sont donc menées par des **experts indépendants** qui étudient le site.

Source : Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019

12 Paysage : comment intègre-t-on un projet éolien dans un paysage ?

Des **études paysagères** sont réalisées dès le début du projet par un **bureau d'études indépendant**. L'intégration d'un projet éolien dans un paysage tient compte des **spécificités naturelles, historiques, culturelles et sociales de ce paysage**.

En s'adaptant à chaque type de paysage, le paysagiste guide donc les choix concernant la localisation du projet, le nombre et les dimensions des éoliennes, leur emplacement précis, les mesures paysagères mises en œuvre au niveau des lieux de vie, etc.

La démarche de projet paysager est ainsi **retranscrite dans une étude spécifique**, illustrée de nombreux **photomontages ou autres documents graphiques**, qui fait **obligatoirement partie du dossier instruit par les services de la Préfecture**.

Source : Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019

13 Chauve-souris et oiseaux : comment les prendre en compte lors de l'installation d'un parc éolien ?

Avant d'implanter un parc éolien, nous **identifions tous les secteurs fréquentés par les oiseaux ou les chauves-souris** : les zones de reproduction, les zones de chasse, les mouvements migratoires, etc.

Les secteurs les plus intéressants pour les espèces sensibles à l'éolien sont tout d'abord évités, puis l'ensemble des inventaires réalisés sont pris en compte pour **élaborer une implantation qui préserve les populations d'oiseaux et de chauves-souris** du site. Cette démarche est **obligatoirement expliquée dans des études écologiques** qui sont transmises aux services de la préfecture avant toute validation du projet.

Pendant l'exploitation, un **bridage (ou arrêt) préventif des éoliennes** peut être aussi décidé à certaines périodes de l'année ou lorsque les conditions météorologiques deviennent favorables à l'activité des chauves-souris ou des oiseaux. Tous les parcs éoliens font ensuite l'objet d'un **suivi régulier** de ces espèces pendant leur exploitation.

Sources :

- Greenpeace, site web
- Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019

14 Balisage des éoliennes : peut-on réduire les flashes lumineux ?

Le balisage lumineux des éoliennes est **obligatoire de jour** (flash blanc) comme de **nuit** (flash rouge) pour garantir la **sécurité aéronautique** et celle des **exercices militaires**.

Aujourd'hui, la filière éolienne **veut aller plus loin**, et plaide pour restaurer la « **nuit noire** ». Elle propose d'**utiliser des technologies de détection pour ne s'allumer qu'à l'approche d'un avion**.

Le **ministère de la Transition écologique** a annoncé en décembre 2020 que de **nouvelles mesures** en ce sens seront prises cette année, après une **première phase de tests** sur plusieurs parcs éoliens **début 2021**. (Conseil de défense écologique du 8 décembre 2020).

Source : Conseil de défense écologique, ministère de la Transition écologique, compte rendu du 8 décembre 2020

15 Pourquoi remplacer le nucléaire, une énergie décarbonée, par des énergies renouvelables ?

En France, le **mix électrique** – c'est-à-dire la répartition des différentes sources d'énergies qui sont utiles à la production d'électricité - **est constitué majoritairement d'électricité issue de l'énergie nucléaire** (70,6 % en 2019).

Au-delà du débat sur le nucléaire, sur sa **dangerosité** et sur les **déchets radioactifs**, c'est notre dépendance actuelle à une seule énergie qui pose défi.

La **raréfaction de l'eau** avec les sécheresses qui se multiplient sont un enjeu **sérieux dans le futur, et maintenant**, car les **centrales nucléaires ont besoin d'une grande quantité d'eau** pour être refroidies par les cours d'eau., augmentant ses coûts et ne garantissant pas une maîtrise de l'approvisionnement. Déjà à l'été 2020, plusieurs réacteurs ont dû être arrêtés de ce fait. Par ailleurs, **l'énergie nucléaire a besoin d'uranium, qui est importé de l'étranger**. Enfin, de nombreuses centrales nucléaires arrivent **en fin de vie**, le maintien de l'énergie nucléaire nécessitera des **coûts très importants de réinvestissement**, qui vont augmenter le prix de cette énergie.

La **stratégie de la France** est donc de **diversifier ses sources d'énergies : augmenter la part d'énergies renouvelables** et ramener à **50 % la part du nucléaire d'ici 2035**.

D'ores et déjà en hiver, une saison avec beaucoup de vent, le **pic de production de l'éolien** permet de répondre au pic de consommation d'électricité pour se chauffer. La France évite ainsi d'importer de l'électricité produite à l'étranger.

Sources :

- Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019
- Panorama de l'électricité renouvelable, RTE, décembre 2020
- Agence Internationale de l'Énergie, RTE, étude sur les conditions d'un système électrique à forte part d'énergies renouvelables en France à l'horizon 2050, janvier 2021

16 Pourquoi vouloir développer l'éolien ?

Le **secteur énergétique** est le **premier secteur émetteur de dioxyde de carbone**. Pour **lutter contre le réchauffement climatique**, la France doit donc **diminuer sa consommation d'énergies fossiles**. A l'inverse, **les énergies renouvelables sont inépuisables**. C'est le cas du vent, de l'eau, du soleil.

L'énergie éolienne **ne pollue pas l'air, ne produit pas de déchet**. Elle n'émet **aucun gaz à effet de serre** pendant son exploitation, et le **bilan carbone de sa production et exploitation (12,7 g CO₂ eq/kWh) en fait une énergie encore plus décarbonée que le nucléaire** (16 g CO₂ eq/kWh). Ainsi sa « dette énergétique » est remboursée dès sa première année, pour une durée de vie de 20 à 30 ans.

La France possède le **deuxième plus grand potentiel de vent européen** après la Grande-Bretagne. C'est l'une des énergies renouvelables les plus **matures**, elle est donc **indispensable** pour atteindre rapidement les objectifs que la France s'est fixés.

Enfin, les énergies renouvelables tel que l'éolien terrestre permettent de **décentraliser la production d'électricité**, afin que chaque territoire ait la capacité de subvenir localement à ses besoins.

Sources :

- Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019
- Panorama de l'électricité renouvelable, RTE, décembre 2020
- Agence Internationale de l'Energie, RTE, étude sur les conditions d'un système électrique à forte part d'énergies renouvelables en France à l'horizon 2050, janvier 2021



Aujourd'hui, l'éolien a un coût plus bas que le nucléaire



17 Comment l'État soutient-il la filière ?

Toutes les filières énergétiques bénéficient du **soutien de l'Etat**, les historiques comme les nouvelles, l'éolien n'est pas une exception. Ces aides se concrétisent par la **création d'un tarif d'achat garanti de l'électricité produite**.

L'électricité a une **valeur de marché**, et ce soutien vient compléter la différence entre le prix de marché et le niveau de tarif garanti. Ce tarif de référence n'a cessé de baisser ces dernières années (il est passé de 82€/MWh à 63€/MWh). Aujourd'hui, **l'éolien est au même niveau que le nucléaire nouvelle génération (62,6 €/MWh) et près de deux fois moins cher que le nouveau nucléaire** (110€/MWh pour l'EPR anglais d'Hinkley Point).

Sources :

- Commission de Régulation de l'énergie, Dispositifs de soutien aux EnR - CRE
- La filière EPR, Rapport de la Cour des Comptes, 9 juillet 2020

18 Quel est le coût de l'éolien ?

Grâce au **déploiement de l'éolien en France** et en Europe, ses **coûts de fabrication et d'exploitation sont de plus en plus bas**.

Désormais, les parcs de 6 éoliennes et plus sont soumis à une **procédure d'appel d'offre**, ce qui garantit un **coût compétitif**, au plus bas. Cette procédure d'appel d'offre sera élargi à l'ensemble de projets éoliens, quel que soit le nombre d'éoliennes, à partir de 2021 (sauf les projets citoyens de petite taille).

Les derniers projets retenus ont un coût de **59,7 €/MWh, en dessous du coût du nucléaire** (62,6 €/MWh pour le cout complet des réacteurs actuels, et jusqu'à 120€/MWh pour les nouveaux EPR de type Flamanville).

Sources :

- Panorama de l'électricité renouvelable, RTE, décembre 2020
- La filière EPR, Rapport de la Cour des Comptes, 9 juillet 2020

19 Quelles sont les retombées pour notre territoire ?

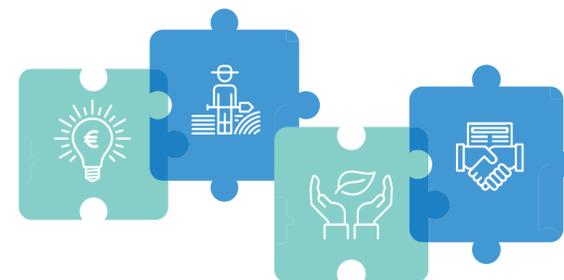
Un parc éolien est **comme une entreprise implantée** dans le territoire, et à ce titre **paie les mêmes taxes aux communes, à la Communauté de Communes et Conseil Départemental**. Les **communes réinvestissent** cette ressource dans les projets au service des habitants.

A l'heure où les finances des communes deviennent de plus en plus complexes pour les élus, du fait de l'évolution des dotations de l'Etat, **l'arrivée d'un projet éolien sur une commune apporte un second souffle aux budgets communaux**.

Le montant varie selon la puissance installée du parc. Sur **20 ans**, un parc éolien génère **entre 8 000 € et 11 000 € par mégawatt de fiscalité pour les collectivités territoriales** (dans l'état actuel des taux d'imposition) via :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- la Cotisation Foncière des Entreprises ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Source : Ademe, L'éolien en 10 questions, 2019



Projet éolien de Saint-Maixent

Participez à l'enquête publique

3 Septembre 2024 - 3 Octobre 2024



Photomontage du projet. Vue depuis la sortie du bourg de Brissy-Hamégicourt, rue de la Barrière.

Les données clés

 **4** éoliennes en continuité du parc existant (3 éoliennes)

 **18MW** de puissance maximale

 Implantation décidée en concertation avec le Comité éolien

 **21 000** foyers de la région alimentés en électricité verte

 Plus de **1 KM** de distance des centres bourgs

 Concerté et validé par les élus

Commune de Brissy-Hamégicourt

En savoir plus : rendez-vous sur notre page web, et lors de l'enquête publique, en mairie pour consulter le dossier



wpd onshore France
32-36 rue de Bellevue - 92 100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 31 09 02 - Email : projeteoliensaintmaixent@wpd.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



Les retombées pour le territoire

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice des communes, des riverains et de l'environnement local. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie. Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux.



150 000 € de retombées fiscales potentielles chaque année pendant 20 ans, réparties entre les collectivités territoriales du projet. (Montant pour un parc de 18 MW avec 4 éoliennes)

Favoriser l'intégration paysagère du projet et l'amélioration du cadre de vie

AVANT



APRÈS



Les entrées et sorties de bourg de Brissy-Hamégicourt et de Renansart seront ornées de plantations arbustives et florales afin d'habiller davantage ces axes de passages des villages et l'enfouissement du réseau aérien de la rue Sainte-Benoite, aux abords de l'église de Brissy-Hamégicourt.



Limitation du ruissellement par la plantation de haies avec wpd et le Syndicat du bassin versant de l'Oise-Aval-Axonaise.



Aménagements de deux blockhaus en gîtes à Chauves-souris en partenariat avec Voies Navigables de France et wpd.



Partenariat avec la fédération des chasseurs de l'Aisne : préservation du rôle des Genêts et adaptation des cultures sur 40 ha dans un rayon de 20 km.



Projet éolien de **Saint-Maixent**

ENQUÊTE PUBLIQUE : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Photomontage du projet. Vue depuis la sortie du bourg de Brissy-Hamégicourt, rue de la Barrière (à gauche les 3 éoliennes du Parc existant de Carrière-Martin et à droite les 4 éoliennes du projet de Saint-Maixent).

Le projet éolien de Saint-Maixent résulte d'un partenariat de plus de 6 ans avec les acteurs locaux et d'expertises techniques et environnementales menées entre 2019 et 2020.

À la suite d'une première phase d'instruction, les services de l'Etat ont considéré le dossier recevable pour entamer l'enquête publique du projet.

La phase qui débute prochainement pour une durée d'un mois sera l'occasion de donner votre avis sur le projet éolien proposé sur la commune de Brissy-Hamégicourt.

Ce document présente succinctement le projet.

Le détail des données liées au projet sont consultables dans « l'étude d'impact sur l'environnement » et dans son « résumé non technique ». Ils sont disponibles au format numérique, ou sous format papier dans la mairie d'implantation pendant l'enquête publique.

Ce document de synthèse à vocation à les compléter de manière synthétique et de vous donner toujours plus d'informations.

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-MAIXENT



COMMUNE de Brissy-Hamégicourt



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Val de l'Oise

CHIFFRES CLÉS



4 ÉOLIENNES



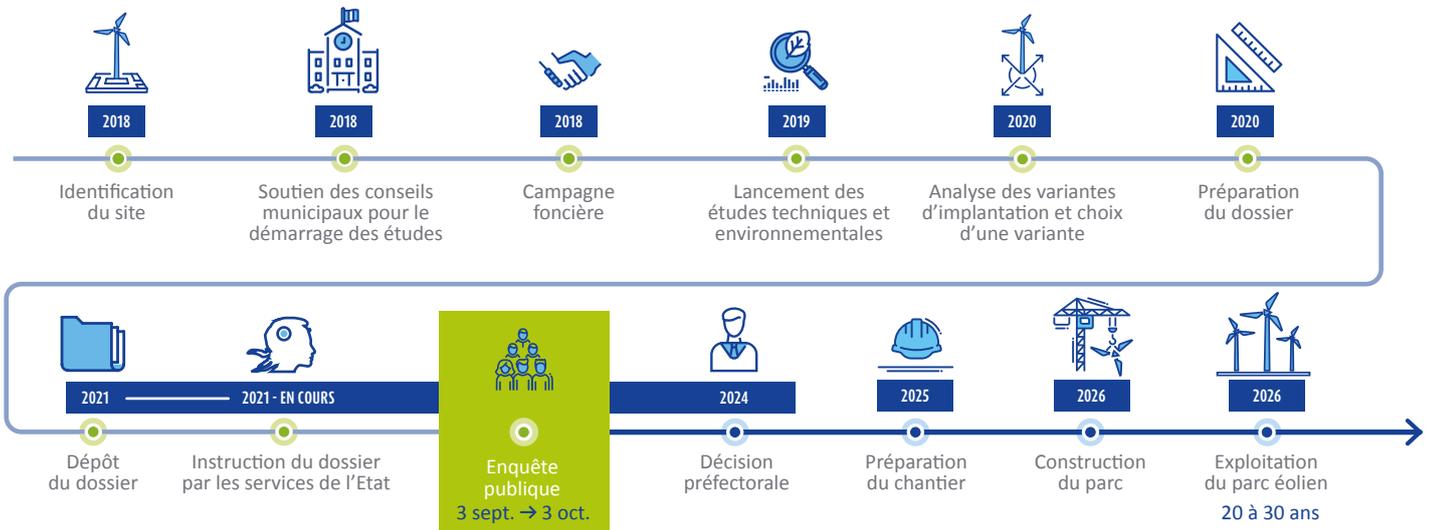
18 MW puissance maximale du projet



56 000 MWh/an

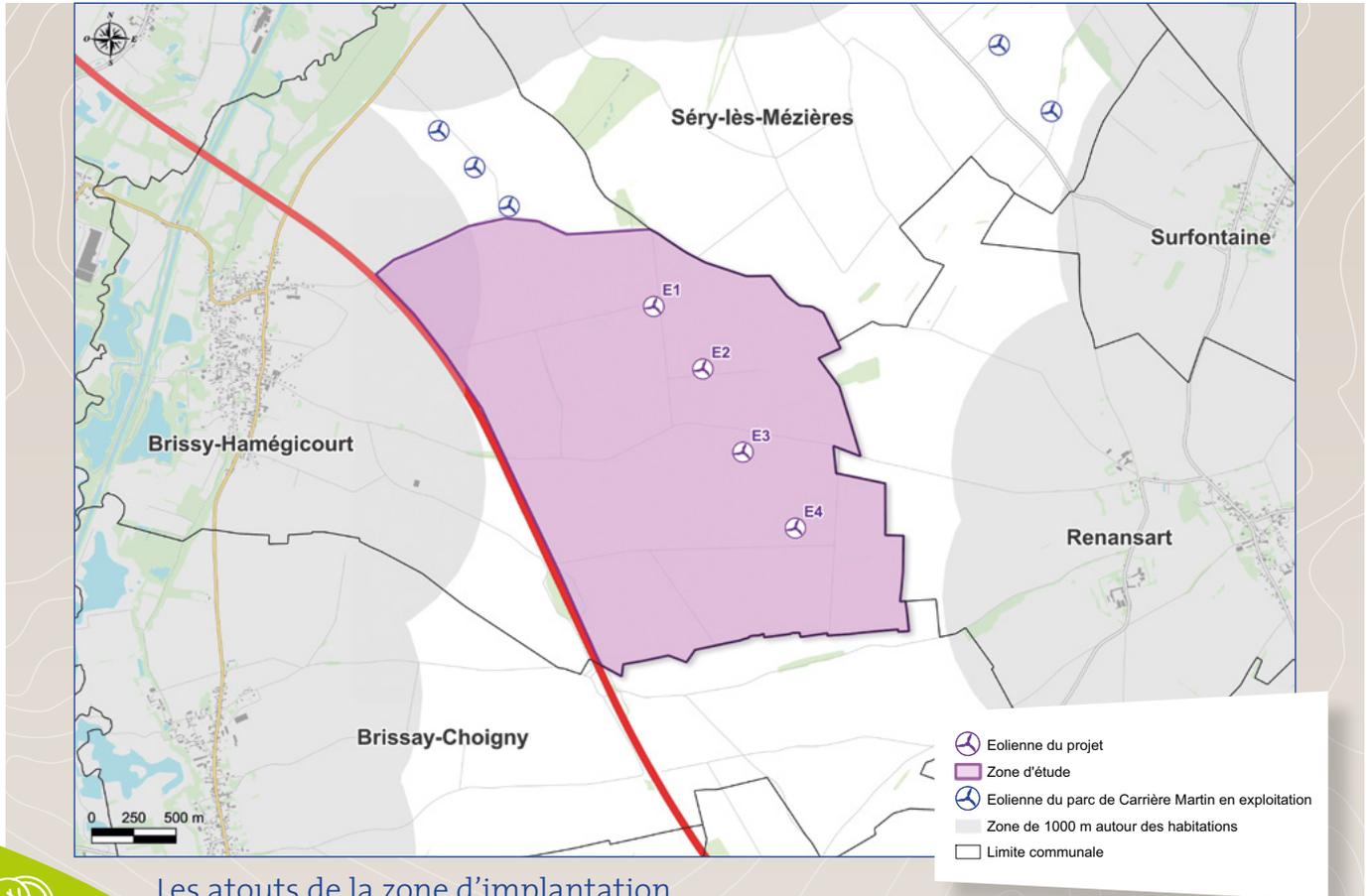
> équivalent à **21 000** foyers de la région alimentés en électricité verte

LES ÉTAPES DU PROJET



Quelle implantation pour le projet ?

Le choix du site d'implantation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activité humaine, géologie, santé, etc.

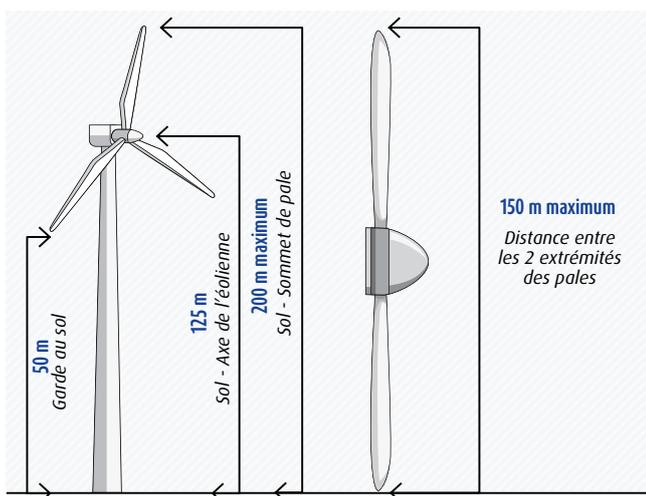


Les atouts de la zone d'implantation Une implantation intégrant les retours des riverains* :

- ✓ Une implantation située à plus de 1 km des habitations
- ✓ Un projet s'inscrivant dans la continuité du parc éolien existant
- ✓ Une optimisation de l'espace agricole en réutilisant les chemins ruraux
- ✓ Une variante d'implantation optimisée s'appuyant sur les axes structurants du paysage : une ligne d'éolienne bordant l'autoroute.
- ✓ Un angle de visibilité réduit par rapport aux deux bourgs proches.

➔ Gabarit des éoliennes

(*Voir détails ci-après, partie Concertation)



✓ Carnet de photomontages



Le carnet de photomontages joint au dossier présente 59 simulations visuelles du projet. N'hésitez pas à le consulter durant l'enquête publique.

Ces photomontages représentent une vision réaliste et projetée de l'implantation des éoliennes. Les angles utilisés pour photographier le territoire se rapprochent de la vision humaine (angle de 60°). En l'observant à 35 cm de distance, le carnet de photomontage permet une perception proche de la réalité.

EN SAVOIR + ➔ voir le carnet de photomontages.

■ La prise en compte de l'environnement

Durant plus d'un an, des études ont été réalisées sur les deux communes d'implantation et leurs alentours par des experts indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles constituent "l'étude d'impact sur l'environnement".

Elle permet de :

- confirmer la faisabilité du projet
- définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées

➔ Les conclusions des experts dans l'étude d'impact sur l'environnement

✓ Cadre de vie des habitants



Afin de respecter l'environnement des bourgs les plus proches, les éoliennes ont été implantées à plus de 1 000 mètres des habitations les plus proches, là où la loi impose un minimum de 500 mètres.

Au-delà des simulations effectuées dans les études, **des mesures de contrôle acoustiques seront réalisées** dans les six mois après la mise en service des éoliennes pour s'assurer que le niveau sonore est conforme aux normes en vigueur.

Le parc éolien n'émettra aucune onde, champ électro-magnétique ou infrason qui seraient susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, des troupeaux ou de tout animal domestique.

EN SAVOIR + → voir les § « Analyse de l'environnement humain » et « Évaluation des impacts sur l'environnement humain » de l'étude d'impact.

✓ Paysages et patrimoine

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'étude Amure, identifie les lieux remarquables et porte une attention particulière à la visibilité du projet.

Le projet s'implante dans un paysage de grande culture avec la présence d'un bassin éolien. La zone d'étude est bordée par l'autoroute A26, et proche de la vallée de l'Oise, elle-même traversée par différents axes routiers, depuis lesquels les éoliennes de Saint-Maixent seront visibles en prolongement des parcs voisins de Brissy-Hamégicourt et d'Anguilcourt-le-Sart.

Aucune covisibilité n'est à prévoir entre le projet et les monuments historiques les plus proches, le Moulin de Sénercy, les églises de Nouvion le comte, Nouvion et Catillon et l'ancienne chapelle de Catillon du Temple, ou éloigné, depuis la butte de Laon. Les villages les plus concernés par des visibilités du projet font l'objet de mesures d'amélioration du cadre de vie.

EN SAVOIR + → voir les § « Analyse du paysage et du patrimoine » et « Évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine ».

✓ Biodiversité

L'étude écologique a été réalisée par le bureau d'étude Envol qui, après plus d'un an d'observations sur le terrain, conclut que le projet présente des impacts résiduels faibles voire très faibles vis à vis du milieu naturel et de la biodiversité.

La vallée de l'Oise concentre les réservoirs et corridors de biodiversité majeurs du secteur. Les études ont montré que les éoliennes du projet, localisées en plaine agricole, sont situées à distance suffisante et en dehors de tout zonage de protection.



• **Les inventaires des habitats naturels et de la flore** concluent à l'**absence d'enjeux floristiques** notables à l'échelle de la zone d'étude.

• **Aucun impact significatif du projet n'est attendu sur les oiseaux, grâce aux mesures d'évitement et de réduction.**

Une attention particulière a été accordée au Faucon crécerelle, la Buse variable, aux Busards (cendré et des roseaux), ciblés par des mesures visant à : limiter l'attractivité des abords des éoliennes et l'arrêt des éoliennes lors de travaux agricoles.

• **La Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Noctule commune sont actives sur le site.** Leur bonne prise en compte permet de les éviter. Ainsi, une distance d'éloignement des pales d'éoliennes aux secteurs boisés et arbustifs, de plus de 200 m a été respectée. Par ailleurs, afin de les protéger, le fonctionnement des éoliennes sera adapté à l'activité des chauves-souris au cours de l'année.



Faucon crécerelle



Busard cendré



Pipistrelle commune



Noctule commune

EN SAVOIR + → voir les § « Environnement naturel » et « Évaluation des impacts sur l'environnement naturel ».

Quelles retombées pour le territoire ?

Les mesures d'accompagnement participent à l'insertion du projet

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice des communes, des riverains et de l'environnement local. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie. **Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux.**

→ Les mesures autour du projet

1 Aménagements de deux blockhaus en gîtes à Chauves-souris

La vallée de l'Oise comporte de nombreux blockhaus, pour la plupart à l'abandon. Ces bâtiments, en l'absence de visite humaine, peuvent constituer un potentiel d'accueil pour de nombreuses espèces de chauve-souris qui y trouvent des conditions propices : quiétude et températures stables.

En accord avec les Voies Navigables de France (VNF), 2 blockhaus situés à Brissy-Hamégicourt le long du canal de la Sambre à l'Oise seront aménagés, **pour favoriser le maintien et le développement de la population de chauves-souris.**



2 Limitation du ruissellement par la plantation de haies

(Syndicat du bassin versant : Oise-Aval-Axonaise)

Lors de forts épisodes pluvieux, la commune de Brissy-Hamégicourt fait face à d'importantes problématiques de ruissellement, aggravées par l'érosion des sols et les pratiques agricoles intensives, qui diminuent les capacités d'infiltration d'eau dans les terres.

Le Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise, dans le cadre de son plan de maîtrise des écoulements et du ruissellement, prévoit le déploiement de solutions à l'échelle du bassin versant.

Dans le cadre de ce programme, une mesure d'accompagnement portée par le projet éolien de Saint Maixent, vise à **planter des haies et mettre en place des fascines, en amont du calvaire de Brissy-Hamégicourt et de ses premières habitations.**

La mise en place de haies, sera également bénéfique à l'ensemble de la biodiversité locale.

3 Un partenariat en faveur de la biodiversité avec la Fédération De Chasse de l'Aisne



Dans le cadre du projet éolien, un partenariat a été signé le 23 juin 2021 avec la fédération des chasseurs de l'Aisne, pour la mise en œuvre et le suivi de mesures en faveur de la biodiversité :

1. La préservation du rôle des Genêts

Il s'agit d'une espèce d'oiseau en déclin au niveau national. Il s'alimente de petits insectes et s'abrite dans la végétation haute des prairies non pâturées au printemps.

Dans le cadre de la mesure, des parcelles seront identifiées à l'échelle du projet, pour le développement des conditions propices à l'installation durable de l'espèce. Une fois la période de reproduction passée, les prairies seront fauchées et valorisées.



2. L'adaptation des cultures agricoles aux besoins locaux

Les « Culture d'Intérêt Faunistique et Floristique » (CIFF) et « Culture Energétique pour la Biodiversité » (CEB) sont des cultures constituant des zones de refuges pour la faune et leur apportant une diversité alimentaire. Elles présentent aussi des avantages agronomiques, et constituent un potentiel de valorisation. **Une surface totale d'environ 40 ha sera développé par le biais de cette mesure, dans un rayon allant jusqu'à 20 km autour du projet.**

4 Favoriser l'intégration paysagère du projet et l'amélioration du cadre de vie

Les mesures d'accompagnement ont aussi pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des communes concernées. Ci-contre, une simulation avant-après l'enfouissement des réseaux aériens rue Sainte-Benoîte aux abords de l'église. C'est environ 600 mètres de lignes électriques qui seront enfouies avec cette mesure.

Ci contre, une simulation avant/après de l'enfouissement du réseau aérien de la rue Sainte-Benoîte, aux abords de l'église.



En plus de cela, il est prévu que les entrées et sorties de bourg de Brissy-Hamégicourt et de Renansart soient ornées de plantations arbustives et florales afin d'habiller davantage ces axes de passages des villages.



Les retombées économiques

→ Un potentiel pour l'économie locale

Le projet éolien de Saint-Maixent aura un impact positif sur l'économie locale.

Les partenaires locaux de nos projets



ENTREPRISES
DE TRAVAUX PUBLICS



ENTREPRISES DE
GÉNIE ÉLECTRIQUE



CIMENTERIE



HÔTELS & RESTAURANTS



NOTAIRES



CARRIÈRES



HUISSIERS



GÉOMÈTRES



→ Un soutien financier pour les collectivités locales

Comme toute entreprise locale, le parc éolien générera de nouvelles retombées fiscales pour les budgets des communes d'implantation, ainsi que ceux de l'intercommunalité et du département. De plus, il est prévu qu'une des éoliennes soit partiellement implantée sur une parcelle communale, ainsi qu'un poste électrique, ce qui générerait des retombées directement pour la commune d'implantation.



Chaque année pendant **20 ans**, **150 000 €* de retombées fiscales potentielles** pour un parc de 18 MW avec 4 éoliennes.

*Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.

Quelle concertation pour les riverains ?



Comité éolien réuni en 2022

Un comité éolien a été formé en 2022 au cours de la phase de développement du projet, et s'est réuni à ce jour 9 fois.

Constitué de résidents et d'élus communaux, son objectif est d'apporter à ses membres une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet, et de leur permettre de participer à son élaboration avec wpd. Un travail tout particulier a été mené conjointement sur la définition de l'implantation du projet, avec la volonté du comité et des élus :

- D'implanter le projet à une distance d'au moins 1000 m du centre-bourg,
- D'optimiser l'utilisation des chemins communaux,
- D'assurer une cohérence paysagère : avec une implantation en une ligne simple dans la continuité du parc éolien existant.



Lever les yeux

En septembre 2022, en marge des Journées européennes du patrimoine, les habitants de tous âges étaient conviés à "lever les yeux" pour découvrir les monuments et l'histoire de leur village, mais aussi aborder le concept de "paysages énergétiques".

Derrière ce terme, on retrouve l'idée selon laquelle la production, le stockage et l'acheminement de l'énergie contribuent depuis des milliers d'années à l'évolution et la transformation des paysages : terrils, canaux, moulins, lignes électriques. Ils marquent l'histoire de nos territoires et forgent leurs identités. L'éolien s'inscrit dans cette démarche et en réponse à l'urgence climatique.

Cette promenade, désormais disponible sur l'application Maelis de la commune, était guidée par l'expert paysagiste ayant contribué à l'étude paysagère du projet éolien.



Outils d'information

L'information a été transmise tout au long du projet afin de tenir informé la population de chaque avancée grâce à des bulletins d'informations et des permanences publiques.

Un classeur citoyen a également été mis à disposition de mai à juin.



Ateliers nichoirs

En janvier 2023, les classes de CM1-CM2 de l'école de Brissy-Hamégicourt et les membres de l'association le Cercle de l'Amitié ont œuvré, avec l'appui du CPIE, à la création de nichoirs et de boules de graisses pour aider les oiseaux à passer l'hiver.



En janvier 2023, les classes de CM1-CM2 de l'école de Brissy-Hamégicourt et les membres de l'association le Cercle de l'Amitié ont œuvré, avec l'appui du CPIE, à la création de nichoirs et de boules de graisses pour aider les oiseaux à passer l'hiver. En effet, durant l'été, les oiseaux se nourrissent principalement d'insectes, mais en hiver, cette source de nourriture se fait rare, les obligeant à se tourner vers les graines.

Cette initiative s'est accompagnée d'explications en plein air, permettant aux enfants de prendre conscience des défis auxquels les oiseaux font face en hiver et de contribuer à la préservation des espèces sauvages de leur région.



Balade de restitution des études

Une balade pour la restitution des études écologiques a été organisée le 17 septembre 2020 pour les adultes et les enfants de l'école de Brissy-Hamégicourt.

Animée par le bureau d'étude environnemental Envol, ayant réalisé les études écologiques sur la zone d'étude du projet, la balade a permis aux participants d'en apprendre plus sur la biodiversité autour de chez eux et notamment celle liée au projet, ainsi que sur le métier d'écologue.



« L'éolien : réponses à vos questions »

Repowering Qu'est-ce que c'est ?



Le « repowering » consiste à remplacer un parc éolien vieillissant par des éoliennes modernes, souvent plus puissantes. Habituellement, une éolienne fonctionne pendant 20 à 30 ans, mais avec les progrès technologiques, il peut être avantageux d'anticiper leur changement pour profiter de modèles plus modernes.

Le « repowering » a lieu sur la même zone. Mais l'emplacement exact des éoliennes peut être modifié, notamment quand elles sont plus grandes et doivent être plus espacées. La cage d'ancrage des éoliennes doit être remplacée pour être adaptée aux nouveaux modèles. L'ancienne fondation est donc détruite et recyclée. Mais de nombreuses infrastructures sont conservées comme les accès, les points de livraison, et les raccordements.

Source : ADEME : Renouvellement de l'éolien, juillet 2020

Démontage & Recyclage Que deviennent les éoliennes et leurs matériaux en fin d'exploitation ?



À la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), la société exploitant le parc éolien a la charge de remettre en état la totalité du site. Ainsi c'est bien 100 % de la structure qui sera démontée. La réglementation française de juin 2020 exige un démontage intégral des fondations en béton, remplacées par de la terre de qualité comparable aux terres à proximité. De plus, les exploitants ont l'obligation de recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ...

Tous ces matériaux se recyclent ou se réutilisent (arrêté du 22 juin 2020). Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Pour l'instant elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries.

Source : Arrêté du 22 juin 2020

Production d'énergie Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?



Les éoliennes tournent entre 75 et 95 % du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent. Une éolienne démarre quand le vent approche 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse 90 km/h. Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : pas plus de 10 jours par an. Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

Source : Le défi éolien en 10 questions, ADEME, octobre 2021

Paysage Comment s'intègre un projet éolien dans le paysage ?



Des études paysagères sont réalisées au début du projet par un bureau d'étude indépendant pour guider le choix de la localisation. Ces études sont obligatoires. Elles identifient les lieux remarquables et portent une attention particulière aux visibilité et co-visibilités (la vue depuis ce lieu et la vue en regardant en direction de ce lieu).

Elles émettent des recommandations afin de s'assurer de la meilleure intégration possible du parc dans le paysage. Aucune étude scientifique ne le prouve. Les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine concluent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes ».

Source : Anses 2017

Balisage À quoi servent les lumières sur les éoliennes ?



Toutes les éoliennes sont dotées d'un système de balisage lumineux. De jour, celui-ci est caractérisé par une lumière clignotante de couleur blanche, installée au sommet de la nacelle de l'éolienne. De nuit, l'éclairage est rouge clignotant.

Ce balisage a pour fonction de signaler la présence d'un obstacle aux usagers de l'espace aérien (militaires ou civils). Des expérimentations sont en cours pour adapter ce balisage : diminution de l'intensité de l'éclairage vers le sol, de la fréquence des éclats lumineux, déclenchement de l'éclairage à l'approche d'un aéronef (balisage circonstanciel), etc. En fonction des résultats, une généralisation à l'échelle nationale pourrait être envisagée.

Immobilier Un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?



C'est plus compliqué. Un bien dépend de trop de critères pour que ça ait un vrai impact. La valeur d'un bien immobilier dépend de critères objectifs (surface habitable, commerces proches, ...) et subjectifs. Un parc éolien n'a aucun impact sur les critères objectifs. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui varient d'une personne à l'autre.

Selon l'Ademe, les riverains ont tendance à anticiper l'arrivée de nuisances avant la construction d'un parc éolien. Ces craintes s'effacent généralement une fois le parc construit.

Au final, 76% des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction

Source : Harris Interactive, 2020

Pourquoi l'éolien ?

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



➔ Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent une énergie :

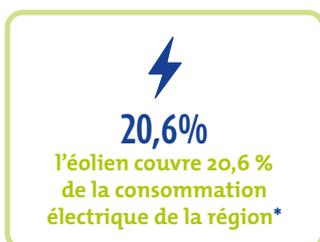
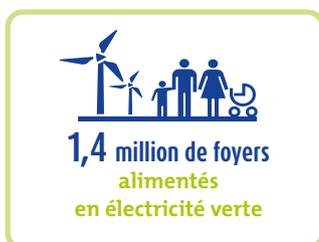
- ▣ très faiblement carbonée
- ▣ issue de sources inépuisables
- ▣ et non émettrice de déchets

➔ Les énergies renouvelables renforcent notre indépendance en :

- ▣ relocalisant notre production d'énergie
- ▣ valorisant nos ressources locales
- ▣ diminuant l'importation d'énergies fossiles

➔ **Un secteur d'avenir**

L'ÉOLIEN DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



L'ÉOLIEN LOCALEMENT



*Extrait de : "Le vent souffle toujours dans les Hauts-de-France", France Energie Éolienne (FEE) - 2021

L'ÉOLIEN EN FRANCE



**Ministère de la Transition écologique, "Développement harmonieux de l'éolien terrestre".



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd est présent en France depuis 2002. Nos 37 parcs éoliens alimentent l'équivalent de 1,5 million de personnes en électricité verte. wpd compte huit agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Dijon, Nantes, Nancy, Lyon, Cholet, Lille et Limoges et emploie 120 personnes en France. Acteur historique de l'éolien dans l'Aisne, wpd y est présent depuis 2004 et y a construit 6 parcs éoliens.

Proximité

► Nos agences régionales nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs. Nous portons une attention particulière à intégrer les enjeux locaux dans chacun de nos parcs.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité éolien.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

**Pour plus d'informations, contactez-nous !
wpd onshore France**

32-36 rue de Bellevue - 92 100 Boulogne-Billancourt

📞 01 41 31 09 02

✉ projeteoliensaintmaixent@wpd.fr www.wpd.fr